

# Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

## Eco

Jeudi 18 Mai 2023- Prix 20 DA <http://www.lesenjeuxeco.dz> ■ N°127 ■

LE PRÉSIDENT DU CNESE L'A AFFIRMÉ :

## «2022, une année positive»

Le Conseil national économique, social et environnemental, (CNESE), a tenu hier mercredi, à Alger, la quatrième session ordinaire de son assemblée générale. Cette rencontre représente une étape d'évaluation de la situation économique, sociale et environnementale qui a caractérisé l'année précédente 2022, ainsi que les indicateurs les plus importants du premier trimestre de l'année en cours.

P 3



UN RÉSEAU CRIMINEL DE TRAFIQUANTS D'OR DÉMANTÉ À ALGER

Saisie de plus de 330 milliards de centimes d'objets et de fonds

P2

EXPLOITATION DE LA MINE DE ZINC ET DE PLOMB DE OUED AMIZOUR

Les démarches administratives achevées

P3

CONTRIBUTION

L'idée de justice et la reconnaissance des mérites

P8-9

### Chronique Eco

Grandeur et Décadence de la Planification

**Vers un renouveau dans la démarche et les instruments contagieux**

P 16

### PÉTROLE

**Les demandes américaine et chinoise pèsent sur le brut**

Le pétrole restait en légère baisse mercredi, les craintes de récession mondiale et la reprise économique chinoise saccadée pesant sur les cours du brut, malgré un resserrement du marché. Vers 09H35 GMT (11H35 à Paris), le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en juillet, perdait 0,16%, à 74,79 dollars.

P 2

### GRÂCE AUX STATIONS DE DESSALEMENT

**75% des besoins en eau couverts d'ici 2030**

Le défi majeur de la gestion de l'eau dans le pays est en passe d'être réglé définitivement avec les cinq stations dessalement qui seront lancées courant 2024. Selon le Directeur général de l'Agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), « le besoin national en eau potable est estimé à 3,4 milliards de m3, qui est une quantité déjà assurée ».

P 5

### ALGÉRIE/ARGENTINE

**Consolider le partenariat dans le domaine agricole**

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, a reçu mardi au siège du ministère, une délégation argentine composée de gouverneurs de provinces argentines et du Secrétaire général du Conseil fédéral d'investissement dans ce pays, avec lesquels il a abordé les voies et moyens de consolider la coopération bilatérale et le partenariat dans le domaine agricole.

P 4

**ENERGIES RENOUVELABLES**  
**Examen de la coopération**  
**entre Sonelgaz**  
**et des sociétés belges**

Le président directeur général de Sonelgaz, Mourad Adjal, a reçu, mardi à Alger, l'ambassadeur du Royaume de Belgique en Algérie, Alain Leroy, avec qui il a examiné les moyens de renforcer la coopération et le partenariat entre Sonelgaz et les sociétés belges spécialisées dans la production d'électricité, notamment les énergies renouvelables, indique un communiqué du groupe. Lors de cette rencontre qui s'est tenue à la Direction générale du groupe en présence de plusieurs cadres dirigeants à Sonelgaz, M. Adjal et le diplomate belge ont évoqué les projets relatifs à la réalisation de structures de production d'électricité, confiés par Sonelgaz aux sociétés belges", selon la même source.

**ORAN**  
**Démantèlement**  
**d'un réseau de passeurs**

Les services de la gendarmerie nationale d'Oran ont démantelé un réseau criminel organisé, spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer et arrêté 9 passeurs, a-t-on appris, mercredi, de ce corps de sécurité. L'opération est intervenue suite à des informations parvenues à la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de Bethioua, selon lesquelles des individus s'approprièrent à organiser des traversées clandestines par mer à partir des côtes de la wilaya. Les investigations menées par les mêmes services se sont soldées par l'arrestation de 9 individus, organisateurs de ces traversées, dont quatre individus repris de justice, ainsi que la saisie de deux camions utilisés dans le transport des embarcations et la tractation de véhicules et une embarcation de plaisance, ainsi qu'un véhicule utilitaire et un autre de tourisme, a fait savoir la même source. Dans le même cadre, une somme de 980.000 dinars, une boussole, un gilet de sauvetage, des téléphones mobiles, deux jumelles de vision de jour et 4 cartouches d'arme à feu ont également été saisis.

**PÉTROLE**

**Les demandes américaine et chinoise pèsent sur le brut**

Le pétrole restait en légère baisse mercredi, les craintes de récession mondiale et la reprise économique chinoise saccadée pesant sur les cours du brut, malgré un resserrement du marché. Vers 09H35 GMT (11H35 à Paris), le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en juillet, perdait 0,16%, à 74,79 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en juin, abandonnait 0,24%, à 70,68 dollars.

Par Agence

«**L**es craintes de récession mondiale dans le contexte de la crise bancaire actuelle aux États-Unis et l'affaiblissement des signaux de croissance dans plusieurs régions du monde continuent» de peser sur les cours, commentent les analystes d'Energi Danmark. La situation des banques régionales américaines reste préoccupante après les récentes turbulences, et le pays est toujours enlisé dans une crise politique sur la dette, faute d'accord entre Joe Biden et l'opposition républicaine pour relever le plafond de la dette et éviter un défaut de paiement des États-Unis. Mais la situation de la demande mondiale dépend surtout de la Chine, premier pays importateur de brut au monde. «Le géant asiatique est le porte-drapeau de la demande

de pétrole, la consommation du pays ayant atteint le niveau record de 16 millions de barils par jour en mars», explique Stephen Brennock, analyste chez PVM Energy. La reprise économique du pays, dont dépend la reprise de la demande, reste cependant saccadée, une série de récents indicateurs économiques décevants ayant refroidi le marché. Sur le front de l'offre, PVM Energy note que la production russe reste «résistante», les exportations de pétrole russe ayant atteint un niveau record de 8,3 millions de barils par jour selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le pays n'a donc pour l'instant pas mis à exécution sa menace de réduire sa production de 500.000 barils par jour. D'autres membres de l'Opep+ (l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés) avaient annoncé début avril des réductions volontaires de leur production dès mai, jusqu'à la fin de l'année. Ces réductions in-

tervenant alors que «la demande augmente pendant l'été dans l'hémisphère nord», le marché devrait donc se resserrer, affirment les analystes d'UBS. Les investisseurs attendent également la publication de l'état des stocks commerciaux américains par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) pour la semaine achevée le 12 mai. La fédération des professionnels du secteur, l'American Petroleum Institute (API), a estimé mardi soir que les stocks de brut avaient grimpé de près de 3,7 millions de barils la semaine dernière, et que ceux d'essence avaient diminué de près de 2,5 millions de barils. Les données de l'API sont réputées toutefois moins fiables que celles de l'EIA. Les analystes tablent pour leur part sur une baisse de 2 millions de barils des réserves commerciales de brut, mais aussi de barils d'essence, selon la médiane d'un consensus compilé par Bloomberg.

**IDENTIFICATION GÉNÉTIQUE DES VARIÉTÉS D'OLIVIERS**

**Lancement d'une campagne à travers 18 wilayas**

Une campagne nationale de caractérisation moléculaire de 36 variétés d'oliviers a été lancée, du 14 au 18 mai, à travers 18 wilayas du pays, dans le cadre du programme d'Appui au secteur de l'agriculture (PASA), ont annoncé mardi les responsables en charge de ce programme. S'exprimant lors d'un atelier sur le lancement de cette campagne, tenu à l'institut national de la recherche agronomique (INRA), Tahar Maza, expert agronome de l'équipe chargée du programme PASA, a affirmé que la campagne d'échantillonnage des variétés génétiques d'oliviers devrait permettre aux acteurs de la filière de connaître la collection variétale d'oliviers que recèle l'Algérie afin de préserver et de développer les variétés résistantes aux aléas climatiques et aux différents fléaux agricoles. «Cette campagne porte sur l'étude moléculaire de 36 variétés nationales déjà identifiées sur le plan morphologique et homologuées par le Centre national de contrôle et de certification de semences et plants (CNCC), a-t-il indiqué. Selon ses explications, ces variétés qui ont été répertoriées dans un catalogue édité en 2006, seront étudiées du point de vue génétique. "Cela permettrait d'avoir des connaissances approfondies du patrimoine oléicole algérien et de sauvegarder la ressource en multipliant l'implantation de variétés d'arbres avec les mêmes caractéristiques" a-t-il détaillé.

Abondant dans le même sens, Rbiha Khaled, directeur de l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV), a souligné l'intérêt de cette approche, en affirmant que l'identification génétique, permettra de préserver le patrimoine oléicole et développer des espèces résilientes aux changements climatiques et aux différentes maladies. A ce titre, il a fait savoir que son institut travaillait avec le Centre de recherche de biotechnologie (CRBT) pour l'identification des gènes des variétés existantes. "Nous travaillons dans le cadre d'une convention tripartite avec le concours du programme PASA", a-t-il indiqué. Selon lui, les données résultantes de la campagne seront publiées dans un nouveau catalogue intitulé catalogue variétal de l'olivier, ajoutant que ce document qui sera prêt vers décembre 2023, sera mis à la disposition des oléiculteurs et de la communauté scientifique. De son côté, le directeur général de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), Ali Farah, a affirmé que cette première approche relative à l'étude du patrimoine génétique de l'olivier n'est qu'un début et qu'il y aura forcément d'autres études qui concerneront des filières aussi stratégiques telles que les céréales, les dattes et la pomme de terre.

R E

**UN RÉSEAU CRIMINEL DE TRAFIQUANTS D'OR DÉMANTELÉ À ALGER**

**Saisie de plus de 330 milliards de centimes d'objets et de fonds**

Les éléments de la Sûreté nationale ont démantelé au courant de cette semaine un réseau criminel de trafiquants d'or, composé de 25 individus, et saisi pour plus de 330 milliards de centimes d'objets et de fonds, indique mercredi un communiqué des services de la Sûreté nationale. «Le service central de lutte contre le crime organisé relevant de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a réussi, au courant de cette semaine, à démanteler un réseau criminel composé de 25 individus, dont deux femmes, impliqués dans un

acte de sabotage de l'économie nationale et de blanchiment d'argent au moyen d'une activité de trafic illicite de métaux précieux, et la complicité d'agents publics», précise la même source. L'opération a été rendue possible, poursuit le communiqué, grâce à "une exploitation efficace de renseignements sur cette affaire, et la mise en place d'un plan opérationnel bien ficelé ayant permis la saisie d'objets d'une valeur totale de 330 milliards et 744 millions de centimes". Les saisis consistent en "une quantité d'or de plus de 135 kg, 180 kg d'argent dont

140 kg de matière première", lit-on dans le communiqué de la Sûreté nationale qui fait état en outre de "la récupération de 5 milliards de centimes, 32.000 euros, et le gel de comptes bancaires affichant un solde de plus de 135 milliards de centimes". Les investigations approfondies, l'extension de compétence et la perquisition du siège de la société et des domiciles des suspects ont permis "d'identifier les membres du réseau, originaires des wilaya de Batna, Constantine, Biskra et Alger", et de mettre au jour le mode opératoire de ce

réseau criminel. Les mis en cause ont été déférés devant le procureur de la République du Pôle économique et financier de Sidi M'hamed (Alger) pour "actes subversifs portant atteinte à l'économie nationale, contrebande, atteinte à l'économie nationale, fraude fiscale, blanchiment d'argent, détournement de biens issus de revenus criminels, crimes de corruption en vue de dissimuler et camoufler leur source illégale dans le cadre d'une association criminelle organisée transfrontalière".

R E.

Quotidien économique

**Les Enjeux**  
Eco

Edité par la  
SARL  
Les enjeux Eco  
Tel: 06 98165554

**Gérant**  
**Belmihoub**  
**Abdelaziz**

Directeur de  
publication  
**Radji Zahir**

**Siège social**  
30, Rue Mehdi Ibn Toumert Bologhine  
Ibn Ziri Alger  
**Siège de la rédaction**  
03, Rue Ali Boumendjel  
Square Port Said, Casbah  
email: lesenjeuxeco@gmail.com  
ccb : BDL 005  
00170000003889 09

**Impression**  
Centre : SIA

**Distribution**  
Centre:  
les enjeux Eco

**PUBLICITÉ**

Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de Publicité «ANEP» ALGER:  
PUBLICITÉ 1, avenue Pasteur  
email: agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
Tél. : (021) 71.16.64 - 73.71.28  
Fax : (021) 73.95.59  
(021) 73.99.19

LE PRÉSIDENT DU CNESE L'A AFFIRMÉ :

**«2022, une année positive»**

Le Conseil national économique, social et environnemental, (CNESE), a tenu hier mercredi, à Alger, la quatrième session ordinaire de son assemblée générale. Cette rencontre représente une étape d'évaluation de la situation économique, sociale et environnementale qui a caractérisé l'année précédente 2022, ainsi que les indicateurs les plus importants du premier trimestre de l'année en cours.

Par Zahir R.

Lors d'un point de presse animé en marge de cette assemblée, le président du CNESE, Pr Sidi Mohammed Bouchenak Khelladi a indiqué qu'un rapport annuel sur la situation économique et sociale du pays sera remis incessamment au président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Précisant que la mission principale du Conseil c'est d'accompagner le président de la République dans la concrétisation de ses 54 engagements, Pr Bouchenak a fait savoir que pas moins de 40 notes de conjonctures et rapports ont été élaborés et remis aux hautes autorités du pays (gouvernement et présidence de la République). Sans donner plus de détails sur ces notes de conjoncture qui restent «confidentielles», le président du CNESE a néanmoins donné quelques indices sur la situation économique du pays en 2022. Pour lui, elle était une année positive. «Beaucoup de choses ont été faites par le gouvernement. Je ne dirai pas que tous les objectifs ont été atteints, mais dans sa globalité, l'année 2022 était positive».

En effet, en dépit des conséquences des changements géoéconomiques internationaux, produits notamment par la mondialisation, dont l'inflation mondiale a atteint son plus haut niveau au cours de ces vingt dernières années et perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'économie nationale a pu résister, grâce à l'amélioration des prix du pétrole et l'augmentation significative des exportations hydrocarbures et hors hydrocarbures. D'ailleurs, la balance commerciale a enregistré une nette amélioration, avec un taux de couverture des importations de 150%, soit un excédent de plus de 20 milliards de dollars en 2022, indique-t-il.

L'année de la relance économique, dira le président du CNESE, a été caractérisée par une nouvelle vision économique, notamment avec la promulgation d'un nouveau Code de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité des investissements étrangers.

Malgré ces progrès remarquables, «notre économie nationale devrait suivre une démarche d'amélioration continue afin de relever les défis de la croissance économique et d'atténuer les faiblesses», préconise-t-il. Sur ce point, le président du Cneise a noté que cette session du Conseil se tient dans une conjoncture difficile marquée par le recul des prix du pétrole sur les marchés mondiaux, comparativement à 2022, et également la baisse de nos réserves en eau. Ceci, «nous impose d'être vigilants et prudents», dira-t-il, en soulignant que des me-

sures adéquates sont à prendre afin de garantir une gestion rationnelle de cette source vitale et d'éviter les effets négatifs de cette situation.

Dans ce cadre, Pr Bouchenak a salué la décision du président de la République pour la généralisation des stations de dessalement de l'eau de mer, qui reste la solution pérenne et durable pour le cas de notre pays. Elle permet l'amélioration de l'indice de la sécurité hydrique du pays à l'avenir, notamment avec les changements climatiques que connaissent le monde.

**Appel à la poursuite des réformes**

En effet, une gestion raisonnable de nos richesses et rationalisation de notre consommation est un choix qui s'impose de lui-même. C'est le seul moyen, indique-t-il, pour la réduction de la pression sur le Trésor public, dans ces moments sensibles.

«L'optimisation de nos ressources permettra aux pouvoirs publics de poursuivre les efforts pour la finalisation des réformes importantes déjà lancées par le président de la République, dans le cadre de la concrétisation de son projet de l'Algérie Nouvelle. Ce dernier a pour objectif de construire un Etat moderne et ouvert, garantissant le développement pour le pays et le bien-être pour le citoyen», précise-t-il.

Au passage, Pr Sidi Mohammed Bouchenak Khelladi a salué les décisions importantes prises lors du dernier Conseil des ministres, notamment celles visant à la modernisation des institutions de l'Etat, à travers l'introduction de la numérisation dans la gestion des différents services de l'Etat et du service Public.

Sur le plan social, ajoute-t-il, l'année 2022 a été une année de reprise post-COVID 19, sans doute marquée par une inflation qui a affecté le pouvoir d'achat de nombreuses familles à faible revenu.

**ADHÉSION DE L'ALGÉRIE AU BRICS****Une étude en préparation par la CNESE**

Le Président du Conseil National Economique, Social et Environnemental CNESE, le Pr Sidi Mohamed Bouchnak Khelladi, a révélé hier lors d'un point de presse en marge de l'ouverture de la 4e session plénière du conseil, que les différentes commissions sont en train d'œuvrer pour la mise en place d'une stratégie permettant d'accompagner l'adhésion de l'Algérie au BRICS. «Nous sommes entrain de travailler sur le dossier. Une étude est déjà en cours afin de tracer une stratégie à l'Algérie. Cette étude d'analyse, nous permettra de fixer nos objectifs pour cette adhésion et surtout comment tirer profit», souligne-t-il, en expliquant que cette feuille de route aura pour objectif de préserver les intérêts du pays au sein de ce groupe.

Il a annoncé également l'organisation d'un événement important sur la zone de libre d'échange africaine (Zlecaf). Ce rendez-vous sera une occasion pour fixer les objectifs à atteindre par l'Algérie et l'apport qu'apportera cette adhésion à la Zlecaf.

Z R.

**EXPLOITATION DE LA MINE DE ZINC ET DE PLOMB DE OUED AMIZOUR****Les démarches administratives achevées**

En application des orientations du Conseil des ministres, portant accélération des travaux de réalisation de la mine de zinc et de plomb de Oued Amizour de Béjaïa, concernant la réduction des délais de réalisation des chantiers techniques secondaires, le ministère de l'Énergie et des Mines a annoncé hier l'achèvement des démarches administratives.

Dans un communiqué posté sur son compte Facebook, le département de Mohamed Arkab a fait savoir que les efforts se

poursuivent pour terminer d'autres axes liés entre autres au transport. Ainsi, précise le communiqué, le ministère «aura fourni toutes les conditions nécessaires pour l'entrée en service effective du projet en juillet prochain pour voir l'entrée de production intervenir en décembre».

Rappelons que la mine s'étale sur une superficie de 234 hectares avec une capacité exploitable de 43 millions tonnes.

Dans le même registre, le ministère a tenu à préciser que l'exploitation minière se fera selon une étude bien précise avec la prise en

Cependant, les mesures prises par les pouvoirs publics ont contribué à atténuer les effets sociaux, par la révision du barème de l'impôt sur le revenu brut, la révision à la hausse des salaires des agents de la fonction publique au cours de l'année 2022, la révision du point probatoire, et le lancement de l'allocation chômage pour les primo-demandeurs d'emploi.

Concernant le développement local, le même responsable a fait savoir que cette dernière est une préoccupation majeure du gouvernement. Indiquant que le schéma national d'aménagement du territoire est en cours de révision, le président du CNESE a mis l'accent sur la mise à niveau de toutes les wilayas, en accordant à chacun d'entre elle un plan de développement spécifique.

«Il faut que les zones d'ombres disparaissent. Une cartographie sur les richesses de chaque wilaya est en cours d'élaboration. Ceci nous donnera une idée sur les potentialités de chaque région», indique-t-il.

En conclusion, le CNESE recommande la poursuite des réformes menées par les pouvoirs publics au profit des citoyens algériens. Sur le plan environnemental, le Conseil salue les mesures prises par les pouvoirs publics pour restructurer le système de gestion des déchets en instaurant une véritable économie circulaire basée sur la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, la substitution des matières premières, recyclage et valorisation des déchets et promotion des énergies renouvelables. Dans le domaine des EnR, l'intervenant a recommandé l'accélération des projets de l'installation de centrales solaires et éoliennes dans différentes régions du pays, afin d'atteindre l'objectif fixé à savoir produire 27 % de l'électricité totale à partir de sources renouvelables d'ici 2030.

**JOURNÉE MONDIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS****L'Algérie accélère****son processus****de numérisation**

L'Algérie célèbre, ce mercredi, la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information avec des indicateurs prometteurs reflétant une accélération du processus de numérisation dans tous les secteurs.

Cette journée, célébrée le 17 mai de chaque année, marque la création de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la signature de la première Convention télégraphique internationale en 1865.

Inscrite cette année sous le thème: "renforcer les capacités des pays les moins avancés (PMA) grâce aux technologies de l'information et de la communication", la journée a notamment pour objectif d'inciter les secteurs public et privé à prendre des engagements en faveur de la connectivité universelle et de la transformation numérique.

L'Algérie, qui a pris conscience du rôle crucial que jouent les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le développement économique et social, a érigé la numérisation en politique d'Etat.

Elle a ainsi adopté une approche proactive, mettant en place des mesures visant à favoriser la transition numérique du pays à travers d'importants investissements consentis pour moderniser les infrastructures de télécommunications et développer l'accès à Internet très haut débit dans l'ensemble du territoire national notamment les zones d'ombre.

Dans ce sens, l'Algérie a œuvré pour le développement de ses infrastructures de télécommunications en optant pour le déploiement de câbles sous-marins en fibre optique afin d'augmenter sensiblement la bande passante internationale, estimée actuellement à 7,8 Térabits/seconde contre 1,5 Térabit/seconde en 2020.

Cette démarche a permis une évolution dans le nombre d'abonnements à l'internet fixe (5 millions de clients à fin mars dernier) et mobile (près de 45 millions) et de raccorder quelque 700.000 clients au réseau internet très haut débit FTTH (fibre to home), aspirant à remplacer progressivement le réseau national en cuivre par de la fibre optique.

Elle s'inscrit également dans le sillage d'une politique nationale de numérisation ciblant tous les secteurs, à commencer par l'administration publique, l'éducation, la santé, l'agriculture et l'industrie, entre autres.

Dans la même dynamique, l'Algérie a mis en place un dispositif à même de faciliter le développement de startups technologiques, ce qui a favorisé la création d'incubateurs et encourager l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine numérique.

R E.

## SANTÉ

Accélérer  
la numérisation

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a insisté mardi depuis Ghardaïa sur l'accélération de la numérisation du système de santé afin de répondre aux exigences pressantes de la population. S'exprimant lors d'une visite de travail dans la wilaya de Ghardaïa, M. Saihi a mis l'accent sur la nécessité d'instaurer "une santé numérisée" dans le but de bénéficier les citoyens algériens d'un système de santé performant doté de nouveaux outils numériques de diagnostic rapide et de prise en charge médicale moderne.

Cette numérisation de l'activité du secteur de la santé, s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de santé visant à développer des infrastructures hospitalières afin de rapprocher l'offre de soins de la population et de faciliter l'accès aux prestations sanitaires dans les différentes localités du pays. En visitant le nouvel hôpital de Guerrara (120 Km au nord-est de la wilaya), réalisé pour un coût de plus de 2,8 milliards DA et doté de moyens modernes d'exploration de diagnostic et de prise en charge en médecine, chirurgie obstétrique (MCO), le ministre a mis l'accent sur l'entretien et la maintenance des équipements de cette nouvelle structure. "Les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables en infrastructures et équipements les plus sophistiqués, il est de votre devoir de les préserver et les entretenir" a-t-il souligné avant d'appeler la population de Ghardaïa à être fière des nouvelles offres de santé réalisées par l'Etat dans la wilaya estimées à près de 500 lits.

## PROJETS D'INVESTISSEMENT

## Le nombre en hausse de 121% en 6 mois

Le nombre de projets d'investissement enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a connu durant la période allant du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023 une hausse de 121% sur une base annuelle, a indiqué à Alger, le directeur général de l'Agence, Omar Rekkache.

Par R.E.

Dans son intervention lors des travaux de la 9e édition du Forum africain sur l'investissement et le commerce, organisé par le Centre arabo-africain d'investissement et de développement (CAAID), M. Rekkache a fait savoir que le nombre de projets d'investissement inscrits avait connu une hausse par rapport à la période précédant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'investissement, précisant que ce taux a augmenté de 121% durant les six derniers mois (jusqu'au 30 avril) comparativement à la même période de l'année écoulée. Le nombre de projets enregistré par l'Agence s'élève, du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023, à 2016 projets d'une valeur globale de 922,83 milliards DA, ajoute le responsable. En termes de valeur, ces projets ont augmenté de 199%, et de 145% en termes de postes d'emploi prévus durant la même période.

Pour le DG de l'AAPI, cette hausse est un indicateur important traduisant "les résultats de la réforme du système d'investissement dans le pays, et l'amélioration, de jour en jour, du climat des affaires". Parmi les indicateurs qui reflètent cette amélioration, M. Rekkache a cité "la forte affluence" des entreprises étrangères y compris des grandes entreprises qui veulent investir en Algérie. Plusieurs projets engagés par ces entreprises étrangères sont à un stade d'étude "avancé", soit au niveau des départements ministériels concernés par l'activité, ou au niveau des services de l'AAPI, ou en cours de concrétisation, a-t-il expliqué, relevant que ces projets couvraient plusieurs secteurs d'activité. S'agissant des projets déposés auprès du guichet dédié aux grands projets et aux investissements étrangers, M. Rekkache a fait état de 57 projets, dont 47 sont des investissements étrangers directs ou des projets en partenariat.

Le premier responsable de l'AAPI a affirmé que ces indicateurs "témoignent de la confiance des opérateurs économiques et leur foi en la réussite du plan de réforme d'envergure lancé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Ils renseignent également "sur une confiance en la volonté politique, traduite sur le terrain par des mesures pratiques et concrètes". A ces indicateurs, s'ajoute une série d'avantages comparatifs qui érigent l'Algérie en une destination de choix favorable à l'investissement, notamment son emplacement géographique stratégique, trait d'union entre l'Afrique et l'Europe, et un marché parmi les plus importants en Afrique du Nord (plus de 45 millions d'habitants), des infrastructures logistiques d'envergure à l'image des autoroutes, des chemins de fer, des ports, en sus d'une main d'œuvre jeune et qualifiée, la disponibilité des matières premières, a fait observer M. Rekkache.

## ALGÉRIE/ARGENTINE

## Consolider le partenariat dans le domaine agricole

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, a reçu mardi au siège du ministère, une délégation argentine composée de gouverneurs de provinces argentines et du Secrétaire général du Conseil fédéral d'investissement dans ce pays, avec lesquels il a abordé les voies et moyens de consolider la coopération bilatérale et le partenariat dans le domaine agricole, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre a regroupé le gouverneur de la province "Entre Rios", Gustavo Bordet, le gouverneur de la province de "Santa Fe", Omar Angel Perotti, le Secrétaire

général du Conseil fédéral argentin d'investissement, Ignacio Lamothé, ainsi que le Secrétaire à l'industrie dans la province de Cordoba, Fernando Georges Sibilla, en présence de l'ambassadeur d'Argentine en Algérie, lit-on dans le communiqué. Selon la même source, la visite de la délégation argentine "s'inscrit dans le cadre de la consolidation des relations d'amitié et de coopération économique entre l'Algérie et l'Argentine, d'autant plus que les deux parties ont examiné les voies et moyens de consolider les relations de coopération et de partenariat entre les deux pays dans le domaine agricole".

Lors de la rencontre qui s'est déroulée en présence des cadres du ministère, plusieurs sujets d'intérêt commun ont été abordés, notamment la coopération technique et le partenariat dans les domaines de la production végétale et animale et de la recherche agricole, ajoute le communiqué. A ce propos, M. Henni a passé en revue les réalisations accomplies en Algérie dans le domaine agricole, ainsi que les principaux axes de la stratégie empruntée par le gouvernement, soulignant les facilitations accordées aux opérateurs locaux et étrangers dans le cadre de la nouvelle loi de l'invest-

tissement, et ce en vue de "renforcer la sécurité alimentaire et augmenter la production, notamment dans les agricultures stratégiques, comme les céréales, le lait, les huiles végétales, le sucre et le fourrage, tout en s'orientant vers la promotion de l'investissement dans les wilayas du Sud". Le ministre a également fait part de "la volonté de l'Algérie d'équilibrer la balance des paiements avec la partie argentine, de relancer la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et d'échanger les expertises et le partenariat gagnant-gagnant entre les deux pays", a conclu le communiqué.

R.E.

## PÊCHE AU THON ROUGE

## Augmentation de 5% du quota de l'Algérie

Trente-deux (32) thoniers, dont trois de construction locale, prendront part à la campagne de pêche au thon rouge pour l'année 2023, qui débutera le 26 mai, a annoncé à Alger, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques. Outre la hausse du nombre de thoniers, passé de 29 navires l'année dernière à 32 pour cette année, cette nouvelle campagne sera marquée par une augmentation de 5% du quota de pêche de l'Algérie du thon rouge, passé à 2.023 tonnes, contre 1.650 tonnes l'an dernier, ainsi que l'embarcation d'étudiants stagiaires des instituts et centres de formation du secteur, a souligné le ministre. Il s'exprimait lors d'une réunion avec les professionnels de la pêche en haute mer, tenue au siège de la direction de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya d'Alger, à Ain Benian. Affirmant que cette activité de pêche contribue au développement de l'économie nationale, le ministre a souligné que l'opération d'exportation d'une partie de thon rouge générera plus de 27 millions de dollars, en sus de la création de postes d'emplois. Estiant que la pêche au thon revêt "une importance capitale", M. Badani a indiqué qu'une formation de deux jours a été dispensée aux staffs qui prennent part à cette campagne de pêche en haute mer, axée sur la sécurité navale, les signalisations navales et l'envoi des messages. Le ministre a aussi assuré que l'amélioration des performances des staffs qui participent à cette campagne de pêche en haute mer, leur permet "d'accé-

der à de nouvelles zones de pêche et ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur de la pêche". Dans la foulée, M. Badani a salué les efforts consentis par les cadres du secteur et ceux des autres départements ministériels qui se sont déployés pour faciliter les démarches administratives nécessaires à l'opération de sortie des bateaux des ports et de navigation dans les eaux territoriales internationales notamment. Il a également invité les staffs de la campagne de pêche au thon rouge au respect de la réglementation nationale et internationale applicables dans la pêche en haute mer et à donner "une bonne image de l'Algérie", rappelant qu'aucune infraction n'a été relevée l'an dernier à l'encontre des bateaux battants pavillons nationaux. Aussi, le ministre a encouragé les staffs de pêche en haute mer à faciliter les missions des inspecteurs nationaux et ceux de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), les appelant également à accompagner les étudiants stagiaires dans leur apprentissage.

## Une cellule de suivi installée au ministère

M. Badani a, par ailleurs, affirmé qu'une cellule de suivi sera installée au ministère pour suivre la campagne de pêche au thon rouge qui devra se poursuivre jusqu'à fin juin prochain. Intervenant à l'occasion, l'inspecteur principal de la pêche à la direction de la pêche et d'aquaculture de Boumerdes, Ahmed Bouhamar, a indiqué que chaque navire détenteur d'un permis de pêche de

thon rouge est accompagné d'un inspecteur national et un autre de l'ICCAT.

Il a relevé que les missions des inspecteurs sont axées notamment sur le contrôle du respect des conditions de pêche conformément aux réglementations en vigueur.

Dans des déclarations à la presse, Ali Laib, préparateur de bateau "Maroua" de la wilaya de Skikda qui participe pour la deuxième année consécutive à la campagne de pêche au thon rouge, a assuré que l'expérience de l'année dernière était "très enrichissante et bénéfique".

"La pêche au thon rouge ouvre de nouveaux horizons aux professionnels du secteur et améliore significativement leur rendement", a-t-il affirmé, se félicitant de l'augmentation du quota de l'Algérie de pêche au thon.

Il a ajouté que l'encadrement technique avant et au cours de la campagne 2022 lui a donné une assurance et a encouragé, lui, ainsi que les 16 pêcheurs de son bateau, à reconduire l'expérience. Pour sa part, Mohamed Gharbi, préparateur de bateau "Ouafid Zineddine" de fabrication locale, mis en service en 2023, a affiché son enthousiasme de prendre part à cette campagne pour la première fois.

"Pour un professionnel de la pêche, aller en haute mer est une expérience des plus intéressantes", a-t-il assuré, relevant la qualité de l'accompagnement technique, dont il a bénéficié ainsi que son staff, tout au long des préparatifs de la campagne de pêche au thon rouge.

R.E.

GRÂCE AUX STATIONS DE DESSALEMENT

# 75% des besoins en eau couverts d'ici 2030

Le défi majeur de la gestion de l'eau dans le pays, alors que les besoins en eau potable comme la sécheresse sont de plus en plus importants, est en passe d'être réglé définitivement avec les cinq stations dessalement qui seront lancées courant 2024.

Par Réda Hadi

Selon le Directeur général de l'Agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), invité chez nos confrères de la radio nationale « Le besoin national en eau potable est estimé à 3,4 milliards de m<sup>3</sup>, qui est une quantité déjà assurée. Si l'on ajoute les 1,5 milliard de m<sup>3</sup> par jour produits par les 5 stations de dessalement de l'eau de mer qui vont être lancées d'ici la fin de l'année 2024, nous allons pouvoir couvrir la totalité des besoins des citoyens en eau potable. »

Dans le détail, pour pallier à ces problèmes, l'Algérie mise sur ses stations de dessalement et sur ses barrages, et les eaux de transfert.

Aussi de dizaines de barrages sont en projet dans le pays qui vient de subir quatre des étés les plus secs de son histoire.

Des spécialistes affirment que le stockage interannuel des eaux nous permettra bien sûr en premier lieu de subvenir aux besoins d'alimentation en eau potable de la population et le développement de l'agriculture, d'où la sécurité alimentaire.

Les barrages sont en revanche absents dans le sud très aride du pays. Mais le Sahara compte sur ses réserves souterraines parmi les plus importantes au monde. Par exemple, les habitants de Tamanrasset, la grande ville



du sud, comptent sur les eaux forées sous le sable de la wilaya voisine, là où elles terminent un voyage de 700 km à travers le désert. Par contre dans les régions peuplées du littoral, pour éviter les pénuries d'eau, la priorité est donnée aux stations de dessalement d'eau de mer. Elles assurent déjà 17 % des besoins nationaux en eau potable. Ce chiffre est censé atteindre 75 % dès 2030, grâce à de nouvelles stations. Selon donc le DG de l'AGIRE le plan de dessalement de l'eau de mer intervient pour parer au stress hydrique qui se poursuit depuis au moins quatre ans déjà.

« Depuis quatre ans, nos barrages qui ont une capacité entre 8 milliards de m<sup>3</sup> et 10 milliards de m<sup>3</sup> n'ont

pas pu cumuler moins que la moitié. Ce qui veut dire que le déficit continue de s'accroître », regrette le DG de l'AGIRE qui rassure toutefois que : « pour la période estivale, les quantités disponibles sont maîtrisées et peuvent subvenir aux besoins des citoyens pendant cette période. »

« Notre secteur de l'hydraulique a un plan d'intervention de telle sorte que les volumes qui sont emmagasinés arriveront à répondre au besoin en eau en période estivale », a-t-il soutenu.

Et de renchérir par ailleurs, qu'il y aura des pluies couvrant l'automne prochain pour parer à cette situation de stress hydrique, appelant les citoyens à « participer à la préservation de la ressource en eau, en investis-

sant dans des citernes d'eau et en adoptant des gestes responsables. »

Pour ce responsable les points noirs sont connus et avec une bonne gestion, les ressources emmagasinées sont suffisantes et maîtrisées, pour suffire aux besoins.

Par ailleurs, l'invité de nos confrères a aussi précisé que les réserves des citernes utilisées par les citoyens sont une forme d'aide appréciable dans la gestion de cette ressource.

Dans cette optique, celui-ci a précisé aussi, que même si les barrages sont remplis au dessus de 29 % et 20 % pour certains, ce qui existe est suffisant jusqu'en automne. De même que l'eau recyclée des eaux usées est prise en compte.

PROARCHIVE SOLUTIONS

## Pour une administration moins encombrée de papiers

PROARCHIVE SOLUTIONS, société spécialisée dans la gestion électronique des documents, la dématérialisation, l'archivage électronique, a bien marqué son passage en tant qu'exposant et contributeur au développement des IT, au CTO Forum Algeria, qui s'est tenu du 08 au 10 mai 2023, au niveau du Centre international de Conférences Abdelatif-Rahal (CIC d'Alger).

Et ce, par deux actions. La première : l'animation d'un atelier abordant la dématérialisation de documents. La seconde : la signature d'un partenariat avec l'Eurl CNIE et l'Eurl CNIE (Consultant Numérique Informatique E-marketing), fournisseur et intégrateur de serveur et data-center, représentant Gold de Microsoft

Lors d'un atelier au CTO Forum Algeria, placé sous le thème : « Dématérialisation des documents : pour une transformation digitale complète », Manel Hanifi, la DG de PROARCHIVE SOLUTIONS a présenté d'une manière démonstrative et basée sur une approche technique, l'opération de dématérialisation de l'administration, et ce, quelque soit le volume des documents concernés par l'opération.

« Que vos documents soient sur votre siège, dans vos unités de productions à travers le territoire national ou sur vos chantiers situés au grand sud algérien, nos équipes peuvent intervenir sur place pour vous assurer une prestation de qualité », a-t-elle déclaré en préambule. Elle a, en ce sens, mis en relief les 4 étapes du processus métier de la dématérialisation, à savoir : la préparation, la numérisation, l'indexation et le contrôle de qualité et reconditionnement.

Manel Hanifi, a également indiqué que « La numérisation d'un volume important des documents est une opération complexe ». Car elle est industrialisée à 100% par nos process métiers, assure une production à grande vitesse et préserve une qualité irréprochable des livrables, détaille-t-elle.

Elle a également souligné que l'intervention de PROARCHIVE SOLUTIONS ne se restreint pas au seul volet technique, comportant traitement physique et archivage, dématérialisation et solutions digitales, mais s'étend également aux missions d'étude et consulting, conseil et formation et accompagnement.

En fin, à la fin de chaque projet, PROARCHIVE SOLUTIONS initie des actions de formation pour le personnel du client, et un transfert de compétences. Le personnel pourra, ainsi, assurer une meilleure gestion électronique de ses documents d'une manière tout aussi professionnelle.

En sus, un programme de formation à la carte est lancé annuellement par PROARCHIVE SOLUTIONS. Le client en sortira gagnant en s'imprégnant, notamment des innovations techniques, normes, fonctionnalités.

Partenariat PROARCHIVES SOLUTIONS et l'Eurl CNIE : la GED à l'honneur

Le partenariat avec CNIE et PROARCHIVES Solutions prévoit de mettre à profit les termes de ce partenariat pour la mise en commun de leurs objectifs commerciaux, notamment à la faveur de la valorisation de leurs compétences respectives.

CNIE recourt aux compétences de PROARCHIVE SOLUTIONS pour ses projets en Algérie qui comptent la digitalisation comme élément essentiel, dont : le traitement des documents, dématérialisation des documents, traitement d'image, saisie et indexations des documents et schématisation des workflows.

A ces actions, il faut ajouter AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), formation et transfert de compétences en digitalisation des documents. A rappeler que PROARCHIVES Solutions, en pleine croissance, comptant 100 employés, privilégie toujours la collaboration avec les jeunes entreprises et les start-up, pourvu que l'innovation, la compétence et la rigueur soient le crédo de celles-ci.

Par Slimane T.

R E.

## SALON "SIEE POLLUTEC 2023"

### SEAAL présente ses solutions numériques et services en ligne

La Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) présente ses solutions numériques et ses divers services techniques et commerciaux en ligne à l'occasion de sa participation à la 18ème édition du Salon international des équipements, des technologies, des services de l'eau et de l'environnement "SIEE Pollutec 2023" qui s'est ouverte mardi à Alger, au Palais des expositions Pins maritimes, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

"Acteur majeur dans le secteur de l'hydraulique, SEAAL marquera son retour à ce carrefour des professionnels de l'eau à travers un thème d'actualité : la digitalisation en tant que levier de modernisation du service public de l'eau et de l'assainissement qui a toute son importance, dans un monde accéléré par le numérique", a-t-elle précisé. Parmi les solutions présentées lors de ce salon qui se poursuivra jusqu'à jeudi, SEAAL a évoqué le portail digital, accessible via son site internet et qui permet aux clients d'accéder à divers services techniques et commerciaux en ligne, notamment la

consultation de leurs factures, le suivi de leur consommation d'eau, le signalement de dysfonctionnements ou de pannes et le paiement en ligne de leurs factures.

SEAAL présente également son système d'information clientèle, un outil mis en place pour permettre la gestion complète des clients, depuis la création de leur compte jusqu'à la facturation, l'encaissement et le traitement des réclamations, ainsi que le règlement des factures à distance et la remontée de réclamations.

L'agence en ligne "Wakalati" est l'autre autre innovation présentée par la SEAAL. Accessible sur mobile et sur le web, cette agence digitale permet aux clients de gérer leurs comptes en ligne, de consulter leur facturation d'eau, de déclarer leurs index et signaler des pannes ou des dysfonctionnements, a-t-on expliqué dans le communiqué.

Lors de ce salon, SEAAL présente aussi les plateformes de paiement en ligne, "Fatourati" et "BaridiMob", le système de Contrôle télécommandé (CTC) pour superviser ses ouvrages et

assurer une distribution équitable de l'eau, ainsi que le Centre d'accueil téléphonique pour répondre aux demandes et réclamations des clients.

SEAAL a également cité, dans son communiqué, le Système d'information géographique (SIG) conçu pour cartographier les ouvrages, localiser les dysfonctionnements et les clients, ainsi que pour informer en temps réel des travaux en cours, des incidents sur le réseau et du programme de distribution à travers les applications "Info Trav'Eau" et le "Géoportail".

En outre, SEAAL a mis en place un système de GMAO pour planifier et ordonnancer les travaux à réaliser par les équipes et un autre outil de suivi (KPI) destiné à évaluer la performance de ses équipes.

Par ailleurs, SEAAL s'est dite "fière de participer à cet événement incontournable des professionnels de l'eau" et de "contribuer à la sensibilisation et à la prise de conscience sur l'importance de l'eau pour notre avenir et pour la planète".

BLIDA

## Hausse de la superficie céréalière à plus de 3 300 ha

La culture des céréales, en développement à Blida, occupe actuellement une superficie de plus de 3.300 hectares (ha) contre 2855 précédemment, a-t-on appris auprès de la Direction locale des services agricoles (DSA).

« La culture céréalière est concentrée dans la partie Ouest de la wilaya, notamment dans les communes d'El Afroun, Mouzaia, et Ain Romana, outre certaines communes de la partie Nord, dont Boufarik et Chebli », a indiqué à l'APS Hadjira Belgherbi, ingénieur d'Etat au service Appui technique et Organisation de la production à la DSA. En dépit de l'augmentation de la superficie céréalière, les services de la DSA prévoient une « baisse de la production » comparativement à la campagne écoulée, ayant pour cause le « stress hydrique qui a négativement affecté la filière, vu que les céréaliculteurs ne possèdent pas de puits pour l'irrigation agricole », a-t-elle déploré. Mme Belgherbi a expliqué l'absence de sources pour l'irrigation des cultures céréalières, précisant que contrairement à la filière arboricole, la « nature de la filière céréalière qui ne nécessite pas une irrigation régulière se suffit, sauf situation climatique exceptionnelle, des apports pluviaux enregistrés généralement de la mi-mars à la mi-avril ». À noter que face aux changements climatiques et au manque de précipitations, l'Office national d'irrigation et de drainage (ONID) a mobilisé deux millions de M3 d'eau pour l'irrigation agricole, au profit de chacune des wilayas de Blida et de Tipasa, a fait savoir la même responsable. Interrogée sur l'impact des pluies, enregistrées actuellement dans la wilaya, sur la production des céréales, Mme Belgherbi a souligné qu'il est « impossible, pour l'heure, d'avancer des prévisions dans ce sens et qu'il faudra attendre la fin du mois en cours pour se prononcer ».

TÉBESSA

## Lancement d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre les incendies de forêt

Une campagne de sensibilisation à la lutte contre les incendies de forêt et de cultures agricoles a été lancée, lundi à travers 28 communes de la wilaya de Tébessa.

Les secteurs, en l'occurrence la conservation des forêts, la direction des services agricoles, la Protection civile et la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) participent à cette campagne lancée par le wali de Tébessa, Saïd Khalil.

Cette campagne vise à sensibiliser les citoyens et les habitants des zones forestières à la nécessité de préserver les espaces boisés et de veiller à les nettoyer après chaque promenade ou randonnée.

Le wali de Tébessa, assurant que toutes les parties concernées sont « prêtes à faire face à toute urgence », a indiqué que tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour lutter contre les incendies de forêt et les cultures agricoles. Le même responsable a exhorté les différentes associations et les citoyens à un « engagement sans faille pour contribuer efficacement à la préservation du couvert forestier de la wilaya de Tébessa, estimé à 211.000 hectares ». De son côté, la conservatrice des forêts, Asma Bechinina, a révélé que plusieurs mesures préventives ont été prises pour lutter contre les incendies de forêts, notamment l'ouverture d'environ 150 km de pistes forestières, le recrutement de 55 travailleurs saisonniers et l'affectation de 9 équipes mobiles pour l'intervention sur le terrain constituées de 35 agents et dotées de 14 petits camions pour l'extinction des feux, en plus de l'identification de 30 points d'eau.

AÏN TÉMOUCHENT

## 120 projets d'innovation à l'Université "Belhadj Bouchaïb"

L'université "Belhadj Bouchaïb" d'Aïn Temouchent compte près de 120 projets d'innovation que l'incubateur de startups œuvre à accompagner sur le terrain, a-t-on appris lundi auprès de cette instance.

L'ensemble de ces projets innovants, enregistrés durant l'année universitaire en cours, connaissent des taux d'avancement divers, dont 38 projets ayant franchi la phase de conception initiale, auxquels s'ajoute un autre projet ayant obtenu la certification de "label".

Il s'agit d'un projet de fabrication de masques pour bovins, permettant de définir le champ de leur pâturage grâce à une télécommande qui maîtrise à distance leur champ de vision, a indiqué le Directeur de l'incubateur de l'université d'Aïn Temouchent, Dr Chamseddine Benmoussat.

Les domaines du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement se sont taillés la part du lion de l'ensemble des projets enregistrés

au niveau de l'incubateur de startups de l'Université "Belhadj Bouchaïb", compte tenu de la spécificité de la wilaya, qui se distingue par sa vocation touristique et son caractère agricole, a expliqué la même source. Cette instance a enregistré des projets de dimension économique, comme c'est le cas d'un projet dans le domaine de l'irrigation intelligente, qui s'appuie sur un capteur d'humidité à l'intérieur du sol et qui détermine avec précision les quantités d'eau dont a besoin la plante pour sa croissance, de même qu'un autre projet qui concerne la réalisation d'une maison écologique avec des techniques basées essentiellement sur la valorisation des produits usagers recyclés, a souligné Dr Benmoussat. L'incubateur de startups de l'université d'Aïn Temouchent

dénombre 322 étudiants dans diverses spécialités pédagogiques ayant bénéficié de sessions de formation et de coaching liés principalement aux mécanismes de gestion des entreprises, à savoir le business plan et le business model et autres axes liés au domaine de l'innovation, à l'instar de la propriété intellectuelle, le brevet d'invention, les techniques de négociation et de commercialisation.

Près de 22 enseignants universitaires ont bénéficié, durant l'année en cours, de formations spécialisées dans le cadre des sessions dont dispose l'incubateur de startups, qui leur permet de valoriser leurs connaissances dans le domaine de l'accompagnement sur le terrain des étudiants porteurs de projets, a-t-on souligné.

TINDOUF:

## Tabler sur la formation en mode d'apprentissage de 70% des stagiaires

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels table sur la formation de 70% des stagiaires en mode d'apprentissage en adéquation avec les objectifs assignés des réformes que connaît le secteur, a souligné mardi à Tindouf, le ministre de ce département Yacine Merabi lors d'une visite de travail dans la wilaya. "Il appartient d'œuvrer à former 70% des inscrits dans les établissements de la formation professionnelle en mode d'apprentissage en application des réformes que connaît le secteur depuis le début de cette décennie", a affirmé M. Merabi en marge de l'inspection des structures de formation relevant de son département dans le cadre de sa visite de travail dans la wilaya de Tindouf.

Le ministre a rassuré que, pour ce faire, tous les moyens humains et matériels nécessaires seront mobilisés pour atteindre les objectifs escomptés à la faveur de l'élaboration d'un paquet de mesures réglementaires et organisationnelles afférentes au mode d'apprentissage.

M. Merabi a, à ce titre, mis en avant l'importance que revêt le mode d'apprentissage au titre de la stratégie du secteur axée sur

la réalisation d'une formation en adéquation avec les exigences de la modernité, répondre aux attentes du marché de l'emploi en termes de main-d'œuvre qualifiée et de s'aligner aux mutations technologiques que connaissent les différents métiers et spécialités de formation.

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels a procédé, lors de sa visite dans la wilaya en compagnie des autorités locales, à l'inauguration de l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle de Tindouf, baptisé au nom du défunt Moudjahid Mohamed Merzougui.

Localisé au chef-lieu de wilaya, cet établissement, devant ouvrir ses portes en prévision de la prochaine rentrée professionnelle d'octobre 2023, offre 250 places pédagogiques et des équipements socio-pédagogiques à la satisfaction des pensionnaires locaux, des stagiaires hors-wilaya et ceux issus de pays africains, dont la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

Sur site, M. Merabi a présidé une cérémonie de signature de deux conventions de partenariat entre son secteur et celui de l'énergie et des mines de la wi-

laya portant formation des apprentis dans les disciplines minières au niveau du gisement de Ghar-Djebilet. La seconde convention a été signée avec la Conservation des forêts portant introduction des filières de développement et de mise en valeur de l'arganier et ses produits, dont l'huile.

Une exposition sur les opportunités offertes par les entreprises accueillant les apprentis et artisans affiliés à la Chambre d'artisanat et des métiers (CAM) a également été visitée par le ministre qui s'est, à cette occasion, enquis des préoccupations et suggestions liées aux conditions de développement de leurs activités dans cette wilaya frontalière dans l'extrême Sud-ouest du pays.

S'exprimant en marge d'une journée d'information sur les textes relatifs à l'évaluation et la distinction de la formation par apprentissage, le ministre a indiqué que "cette rencontre entre dans le cadre des campagnes de vulgarisation menées régulièrement, à diverses échelles, par le secteur en coordination avec les acteurs et partenaires du mode de formation par apprentissage". Cette rencontre, a-t-il ajouté, est mise à profit pour examiner les

modalités d'évaluation et de distinction du mode d'apprentissage, toutes qualifications, à la faveur de l'introduction des normes d'évaluation des disciplines de base, spécialisées et d'autres de formation complémentaire.

Après avoir suivi un exposé faisant le point sur le secteur de la formation à Tindouf, le ministre a indiqué que "l'encadrement actuel n'est pas proportionnel au nombre accru des stagiaires", avant de souligner "la nécessaire révision de cette situation à laquelle font face les établissements de la formation au niveau du territoire national".

M. Merabi qui s'est rendu au centre de la formation "Mohamed Belouizdad", sis dans la région de Tindouf-Lotfi, a procédé à la pose de la première pierre d'un demi-pensionnat, avant de visiter le centre "Taleb Abderrahmane" abritant la maison d'accompagnement.

Le ministre a, au terme de sa visite dans la wilaya de Tindouf, inspecté la centrale électrique solaire et s'est enquis des conditions de formation des apprentis.

BARRAGE VERT

## Réhabilitation en cours de 85 000 ha à Médéa

Des travaux de réhabilitation d'une superficie de 85.000 ha du Barrage vert sont en cours d'exécution dans les neuf communes de la wilaya de Médéa concernées par ce projet de boisement, a-t-on appris auprès de la conservation des forêts. Engagés en mars dernier, les travaux de réhabilitation sont répartis entre les communes de Aïn-Boucif, Sidi-Demed, Kef-Lakhdar, Chellalet-El-Adhaoura, Tafraout, Cheniguel, Aïn-Ouksir, Sidi Ziane et Robeïa, a indiqué le chef de service programmation auprès de la conservation des forêts, Fawzi Mekhtiche. Les actions menées actuellement au niveau

des espaces du Barrage vert, qui se sont dégradées au fil du temps, portent, selon ce responsable, sur la réalisation de 117 hectares de plantations forestières, 86 ha de plantation fruitière, 82 ha de brise-vent et sept (7) hectares de figuiers de barbarie. Des travaux de préservation des eaux superficielles et des sols sur 1.000 m<sup>3</sup>, la réalisation de trois kilomètres de pistes rurales, ainsi que d'une ceinture verte s'étendant sur 53 km font partie des opérations lancées dans le cadre de la réhabilitation du Barrage, a fait savoir M. Mekhtiche. Additivement, d'autres actions sont conduites

par le Haut commissariat au développement de la steppe (HCDS) sur certains espaces du barrage, dont notamment des travaux de correction torrentielle, ainsi que la réalisation et l'équipement de points d'eau pastoraux, a-t-il ajouté. Ces travaux vont contribuer à réduire l'érosion des sols, revitaliser de larges espaces agropastoraux, situés à proximité du Barrage vert, ce qui favorisera ainsi le développement des activités agricoles au niveau des communes traversées par ce projet de boisement de la steppe.

## LIBYE

## Les perspectives du secteur pétrolier se sont améliorées

En avril 2022, le secteur pétrolier libyen subissait une situation de blocus sur fond de tensions politiques. Un an plus tard, la situation s'est nettement améliorée. Mais les défis à relever restent importants.

En prélude à son rapport « The State of African Energy Q1 2023 Report » qui sera bientôt publié, la Chambre africaine de l'Énergie (AEC) a livré ce mardi 16 mai, une analyse de la situation de l'industrie pétrolière libyenne après le blocage d'avril à juillet 2022. D'après la Chambre, le manque à gagner a atteint 34,7 millions de dollars par jour, rien que pour la compagnie publique du pétrole, par exemple. Un chiffre qui ne prend en compte que les champs pétroliers El Feel et El Sharara, deux des gisements les plus importants du pays. Cependant depuis juillet 2022, souligne l'AEC, la situation de l'industrie pétrolière de la Libye s'est nettement améliorée. Alors que le plateau de la production de brut s'était effondré de plus de 50 % pour

atteindre moins de 600 000 b/j au terme du premier semestre 2022, ce dernier affichait 1,164 million b/j, à la fin du mois de février 2023.

La Chambre africaine de l'Énergie note que le remplacement du responsable de la NOC de l'époque, Mustafa Sanalla a pu jouer un rôle dans l'amélioration des performances de la production pétrolière qui a suivi par la suite.

Cette dynamique de croissance qui s'est poursuivie jusqu'ici reste néanmoins très fragile. Son maintien au cours des mois à venir dépendra essentiellement de certaines contingences d'après l'AEC. Les premières concernent l'amélioration du contexte politique en Libye dont dépend la stabilité de l'industrie pétrolière locale. Les secondes sont, elles, infrastructurelles. D'après la Chambre, les autorités ne peu-

vent pas espérer tirer le meilleur parti de l'exploitation pétrolière et atteindre le plateau de production de 2 millions b/j annoncé en août, sans miser sur les infrastructures. Ces dernières semaines, on a pu constater les initiatives de l'État en ce sens, notamment avec la mise hors service du complexe de Mellitah pour des travaux de réhabilitation.

Si des initiatives du genre se multiplient, en plus de celles destinées à attirer les investisseurs, la Libye devrait pouvoir profiter de la rente pétrolière qui représente 96 % et 98 % des revenus de l'État. Catherine Hunter, analyste chez S&P Global, estime pour sa part qu'en créant un « pool d'investisseurs beaucoup plus important », la Libye devrait pouvoir progresser dans ce sens.

## DEUXIÈME ÉDITION DU SOMMET RÉGIONAL IPV6-TUNISIE

## Opportunités et perspectives

L'organisation de l'événement s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation à l'importance d'utiliser le sixième protocole Internet, compte tenu de la lenteur des États arabes à adopter des stratégies nationales pour le passage de la quatrième à la sixième version.

L'Organisation arabe des technologies de l'information et de la communication (Aicto), en partenariat avec le Forum IPv6, a organisé récemment, à Tunis, la deuxième édition du Sommet régional IPv6.

L'organisation de cet événement de haut niveau s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation à l'importance d'utiliser le sixième protocole Internet, compte tenu de la lenteur des États arabes à adopter des stratégies nationales pour le passage de la quatrième à la sixième version. Il est donc devenu nécessaire d'intensifier les efforts, faire connaître les avantages de IPv6, collaborer à l'élaboration de politiques et de mesures incitatives

pour promouvoir son adoption, planifier soigneusement cette transition et réaliser les investissements nécessaires pour assurer une transition sans heurt.

Adoption de la version six du protocole Internet Lors de cette deuxième édition de ce sommet, il a été annoncé la création du Conseil arabe pour la version 6 du protocole Internet (IPv6 Arab Enhanced Council), dont l'objectif principal est de mettre en évidence les avantages pour les économies arabes, d'augmenter le taux d'adoption de la version six du protocole Internet et de contribuer à réduire l'écart avec les pays développés.

Le sommet a connu une large participation de délégations de haut niveau et d'experts dans le domaine de la région arabe et du reste du monde, avec la diffusion de l'événement en direct sur les réseaux sociaux.

Au cours de cette session, les meilleures expériences internationales ont été présentées pour tirer parti de leur succès dans l'adoption de

l'adresse IPv6. De plus, le classement des pays et des opérateurs dans la région arabe, en termes de leur adoption de la version six du protocole Internet, a été annoncé.

Les travaux de ce Sommet ont été ouverts par Mohamed Ben Amor, directeur général de l'Organisation arabe des technologies de l'information et de la communication, Adnane Ben Halima, vice-président en charge des relations publiques pour la région Méditerranée de « Huawei Northern Africa », Mohamed Salah Ben Aissa, secrétaire général adjoint et président du Centre de la Ligue arabe à Tunis, et Abdulbaset Al-baour, président de l'Autorité publique de la communication et de l'information de la Libye.

### Impact positif sur le PIB

Les principales interventions ont été faites par des participants de haut niveau, comme Latif Ladiid, président et fondateur du forum IPv6, Mustafa Al Mahdi, directeur des programmes du bureau ré-

gional de l'UIT pour les États arabes, Yan Zhong, directeur général adjoint de « Huawei Tunisie », et Oussama Samet, directeur planification et ingénierie chez « Tunisie Telecom ».

La première séance a porté sur les défis posés par l'IPv6 dans le contexte de la transformation de l'économie numérique, avec la participation de Chaouki Chihhi, directeur général au sein du ministère des TIC en Tunisie. La deuxième séance a été l'occasion de souligner les efforts et les contributions des organisations régionales et internationales au processus de transition vers la sixième version du Protocole Internet, qui a réuni des experts de premier plan, tels que Chafik Chaya, directeur régional-politique publique et affaires gouvernementales chez « Ripe NCC » et Ayman Ghoneim, secrétaire général adjoint de la Fédération arabe pour l'économie numérique.

## MAROC

## KFC veut lancer 10 nouveaux points de vente d'ici la fin 2023

Au Maroc, le segment de la restauration rapide affiche la croissance la plus rapide au sein du secteur des services alimentaires qui est évalué à près de 3 milliards \$. Cette tendance positive incite les multinationales à investir davantage dans le pays.

Au Maroc, la chaîne américaine de restauration rapide Kentucky Fried Chicken (KFC) prévoit de mettre en service, 10 nouveaux points de vente dans différentes villes d'ici la fin de l'année 2023.

Selon les informations relayées par le quotidien local le Desk, cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'expansion de l'enseigne américaine qui intégrera pour cette année une nouvelle stratégie.

« La nouveauté est que les amateurs des recettes de poulet frit de KFC vont pouvoir trouver désormais l'enseigne dans les stations-service », peut-on lire dans un communiqué publié par l'entreprise. « À travers le plan d'expansion de cette année, nous nous engageons à être plus proches de nos clients en leur servant des repas de qualité avec les meilleurs standards internationaux. Pour y parvenir, nous misons sur la valorisation et l'utilisation des produits marocains », explique Anas Kadmiri, directeur des opérations régionales de KFC Maroc.

Cet objectif, s'il se réalise, fera passer à un total de 35, le nombre d'enseignes dont dispose KFC au Maroc. En ce qui concerne les retombées socio-économiques, il est prévu la création de 300 nouveaux emplois directs à terme. Il faut noter qu'en 2022, la chaîne de restauration américaine avait déjà réussi à mettre en service 10 nouveaux restaurants pour un coût total de 30 millions de dirhams (3 millions \$) conformément à son plan d'expansion.

## MAURITANIE

## Nouakchott participe aux réunions du Conseil économique et social arabe à Djeddah

Les travaux de la réunion du Conseil économique et social arabe au niveau ministériel, préparatoire du prochain Sommet arabe, ont débuté, ce lundi à Djeddah au Royaume d'Arabie saoudite avec la participation d'une délégation mauritanienne, conduite par le secrétaire général du ministère des Affaires économiques et de la Promotion des Secteurs productifs, M. Yaaghoub

Ould Ahmed Aïcha.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Yaaghoub Ould Ahmed Aïcha a remercié le pays hôte pour son hospitalité, et l'Algérie pour ses grands efforts lors de sa présidence de la dernière session. Il a exprimé la bienvenue à la Syrie pour sa participation à la session.

Le secrétaire général a passé en revue la

situation internationale complexe dans laquelle se tient la session et a appelé à coordonner les efforts arabes pour servir les causes communes afin de parvenir à la croissance et à la prospérité.

Il a souligné l'intérêt de la Mauritanie pour le succès de la cinquième session du Sommet arabe de développement économique et social, que la Mauritanie accueillera en novembre prochain.

# L'idée de justice et la reconnaissance

*La mère avait subi sa belle-mère, elle ne pourra pas faire subir à sa belle-fille ce qu'elle a subi. La justice consistait à avoir chacun son tour de rôle. Il fallait juste distinguer entre gentillesse et méchanceté. La chance était alors de la partie.*

Par DERGUINI Arezki (\*)

La pensée occidentale se bat avec l'opposition sujet objet. Elle pose une hiérarchie au départ et veut en venir à bout à la fin. C'est la règle d'or de l'humanisme : nul ne doit être pris comme objet. Dans la société traditionnelle, un tel antagonisme du sujet et de l'objet n'existe pas, il ne s'agit pas d'éradiquer l'inégalité, la hiérarchie, il faut la distribuer équitablement. Il s'agit de juger un rôle dans un système et une distribution de rôles et non pas d'opposer les rôles les uns aux autres. C'est une tentative de définition de la justice comme égalité globale. Nous sommes globalement égaux, localement inégaux ici et là, mais à tour de rôle. Je suis sujet (le tien ou pas) ici et objet là (le tien ou pas) pour savoir si je suis structurellement un sujet ou un objet ou les deux également. Aujourd'hui, avec l'extension du domaine de la compétition et la diversification des rôles, la justice ne semble plus pouvoir consister dans un tour de rôles[1]. Dans un monde où se généralise la compétition, elle se fonde en théorie sur le mérite que valide la compétition sociale. Les mérites seraient livrés à la compétition. L'ordre social est supposé construit sur la reconnaissance des mérites, mais une telle reconnaissance ne va pas de soi. Il faut aussi que les agents sociaux agrèent et coopèrent à la construction d'un système de statuts. Pour qu'il y ait cohésion sociale, il faut que le mérite participe à la construction d'un système de statuts non contesté. Or c'est bien là un des problèmes cruciaux des sociétés postcoloniales, la compétition n'arrive pas à fonder les mérites. À l'indépendance, de la famille à la société, on n'est pas passé à une interdépendance sociale plus large. On a désolidarisé l'individu de la famille sans l'insérer dans une solidarité organique. La société n'a pris la place de la famille élargie que pour lui soustraire des fonctions qu'à terme elle ne pourra pas assurer. Les individus ne commandent plus à leurs conditions de subsistance. Celles-ci dépendent d'une ressource naturelle limitée et livrée aux fluctuations du marché mondial. Les critères sur lesquels se fondait le tour de rôles dans la famille, le sexe, l'âge et l'expérience doivent faire de la place à des critères appuyés sur d'autres mérites. Le sexe féminin qui a de nouveaux mérites peut désormais contester le mérite au sexe masculin, le jeune plus instruit des expériences du monde peut contester l'autorité de l'expérience de l'âge.

## Division internationale du travail et solidarité organique

Il reste cependant que le mérite ne peut pas fonder à lui seul la cohésion sociale, il ne peut pas à lui seul construire le système social des statuts. Si l'expérience sociale échoue à s'incorporer les expériences du monde, il n'y aura pas de cohésion sociale. Les expériences du monde ne pourront que fragmenter l'expérience sociale. Or une telle incorporation s'effectue par les anciennes générations, les nouvelles important les expériences extérieures. La continuité et la cohésion de l'expérience collective dépendront du respect qui sera dévolu aux anciens. Sa richesse de la capacité des nouvelles générations à enrichir celle des anciennes et de celle des anciennes à s'incorporer l'apport des nouvelles générations. En contestant les anciens statuts, les nouveaux n'étendent pas la cohésion sociale. En libérant l'individu sans l'appui de la famille, le monde postcolonial échoue à construire un système cohérent de rôles et de statuts, il se livre à la dispersion. En économie ouverte, le processus historique d'individualisation entamé par la construction de l'État-nation ne produit pas toujours l'interdépendance sociale désirée. La division internationale du travail ne produit pas de corps social, de solidarité organique (E. Durkheim) dans les sociétés postcoloniales. Le salariat et le système étatique de sécurité sociale ont dispensé la famille de la solidarité entre générations. Les grands-parents, les parents et les enfants ne sont plus liés par un rapport d'interdépendance économique. Les grands-parents n'ont pas besoin des parents, ni les parents des enfants. Le salariat et le système étatique de sécurité sociale construisent une solidarité sociale qui conduit à un vieillissement de la population. Ils intensifient la compétition entre les individus, cela conduit au Nord à une société compétitive qui importera de la main-d'œuvre « qualifiée » et au Sud à des États faillis qui exporteront. Guerres civiles et migrations font partie du système de reproduction mondial basé sur le salariat. Les guerres civiles détruisent les populations inutiles et fournissent en main-d'œuvre « qualifiée » les sociétés vieillissantes.

## Construction du corps social

C'est que la compétition a été soumise à des institutions et des règles qui lui étaient étrangères. On a supposé que les institutions et les règles étaient en mesure d'inclure des comportements. On avait tort, elles n'ont pas fait des comportements individuels des conduites sociales. La compétition n'a pas bénéficié de la coopération nécessaire à sa régularisation. On avait tort aussi d'opposer société à statuts et société contractuelle, famille et société. On a refusé de voir que l'élargissement de l'interdépendance sociale avait pour premier appui l'interdépendance familiale. On a sapé la base élémentaire de la cohésion sociale et de l'accumulation. C'est la société salariale de classes qui a besoin d'une société qui hérite et transmet un capital, d'une autre qui n'a besoin que de sa force de travail pour se reproduire. C'est la société qui oppose une société de propriétaires qui a besoin de la famille à une société de dépossédés qui n'en a pas besoin. Le système public de sécurité sociale est de nature keynésienne, il soutient la consommation au détriment de l'épargne. Il soutient la consommation de la société des dépossédés qui lui fournit le travail. Nous avons pris le relais des riches sociétés indisposées par leur épargne.

On reproche à la Chine l'absence d'un système de sécurité sociale qui encouragerait la consommation. On ne veut pas voir que pour la Chine la famille est le microcosme sur lequel se construit la société. L'individu n'est pas de la fabrication de la socialisation politique, mais de la socialisation primaire. Les

gouvernements passent, la famille et son culte des ancêtres restent. De plus, ici, épargne veut dire différer sa consommation et investir et non pas thésauriser ou spéculer comme c'était le cas pour la société de riches de Keynes. On épargne et investit en Chine, plus que l'on ne consomme, parce que précisément la famille a plus de place que l'individu, la préférence pour le futur a plus de place que la préférence pour le présent, l'éducation prend alors la première place et non la dernière. Nous sommes loin du présentisme (F. Hartog) qui affecte les sociétés postcoloniales qui ont emboîté le pas aux sociétés occidentales.

L'opposition des statuts et des contrats est une opposition factice, elle est valable en statique et non en dynamique[2]. Les conventions fixent des statuts qui sont des reconnaissances de mérites et que les contrats formalisent ; la coopération valide les mérites, fait et défait les conventions et les contrats. Les statuts de la société traditionnelle ne sont pas autre chose que des contrats informels renvoyant à des mérites reconnus dans une société en état stationnaire. Ils ont eux-mêmes été établis par la compétition des sexes et des âges. Nous avons opposé radicalement la société contractuelle à la société de statuts, de sorte que l'on a imposé en sous-main des statuts à la société, ceux d'une société contractuelle dite de référence. Le désordre social résulte du fait que la société ne fait pas corps avec son système de statuts, que ces statuts ne résultent pas de ses contrats formels et informels, que ses contrats ne sanctionnent pas des mérites validés par ses compétitions. Les sociétés postcoloniales n'ont pas en vérité la maîtrise de leur processus de différenciation. Celui enclenché par la colonisation continue de développer sa dynamique qui sépare individu et famille, famille et société, État et société dans la société dominée.

## Idées de Justice

Ce qui va mettre en crise le régime de justice de la société dite segmentaire, ce sont les nouveaux rapports des familles entre elles au sein de leur nouvel environnement social. De la tribu, des villages et des clans n'émigreront pas, en leur sein ou dans leur voisinage, des centres urbains comme nouveaux centres de gravité de l'espace social. Le déversement de la population du monde rural vers le monde urbain n'aboutira pas à la formation de centres d'accumulation ; l'industrie locale ne transformera pas l'agriculture. Dans ce régime des statuts à tour de rôle, le champ de la compétition était limité, le mérite ne débordait qu'exceptionnellement la famille et le clan. Lorsque le champ de la compétition sera étendu, il sera régulé par une puissance étrangère, pour une population étrangère. La coopération sociale ne pourra pas définir les règles de la compétition, il n'y aura pas de stratégie collective pour la justifier, pas d'armée et de généraux pour mener la bataille de la production. La compétition ne définira pas le mérite dans les champs où il se devait d'être reconnu ; la compétition détruira le tour de rôles là où il devait subsister, le conflit des statuts n'aboutira pas au triomphe du mérite et détruira le régime des statuts à tour de rôle. Il n'y aura ni mérites ni tour de rôles pour réguler l'activité et faire justice. Chacun contestant plus que reconnaissant la légitimité du statut comme valeur établie d'un mérite, l'expérience collective étant largement dominée par un esprit de prédation. Chacun se préoccupant de prélever sur les flux sans égard pour la production. Les sociétés les plus cohérentes et performantes sont celles qui ont su préserver le tour de rôle tout en se reposant sur le mérite, mais en faisant valoir autant le mérite collectif que le mérite individuel.

## Le mythe de la Cité idéale

L'idée de justice procède des croyances et des désirs humains. Il faut sortir du monothéisme pour se rendre compte du rapport aux croyances, faire un tour en Inde et en Chine par exemple. Il faut prendre en compte dans le désir le désir mimétique et la rivalité qu'il peut comporter. Chez les monothéistes le mythe du paradis céleste s'est dégradé en mythe du paradis terrestre avec les mythes du progrès infini que libère la révolution scientifique et celui de la domination de la nature. L'Homme a pris la place de Dieu. L'idée du paradis n'a pas seulement quitté la cité céleste pour la cité terrestre, elle ne s'est pas seulement sécularisée, elle s'est traduite dans les mythes d'une domination de la nature et de l'histoire comme progrès continu. En fait en renonçant à l'idée du paradis céleste, c'est l'idée du paradis qui sévonnait pour faire place à l'idée d'une Cité idéale régissant une compétition sociale vertueuse oubliée de la coopération nécessaire de tous les agents à la vie sur terre. L'idée d'une Cité idéale associée à l'idée d'une domination de la nature élevait l'Homme dans le ciel et lui faisait perdre pied sur terre. Le paradis céleste ne pouvait pas descendre sur terre, car dans le monde terrestre on ne pouvait pas séparer justice et injustice, bonheur et malheur, vie et mort. L'idée du paradis céleste supposait que notre mérite était de l'avoir désiré ici-bas pour l'obtenir au-delà. Non pas donc voulu en croyant le réaliser, en oubliant qu'il ne pouvait être qu'un horizon pour conjurer le pire, mais désiré, voulu pour qu'il puisse être mérité. Avec la Cité idéale, on crut à une justice transcendante[3], que des institutions et des règles transcendantes étaient capables de façonner de manière vertueuse le comportement des humains et des non humains. L'idée de justice vient de ce désir qui fait comme si le paradis pouvait être de ce monde, comme si la justice pouvait chasser l'injustice du monde. Il vient aussi de la promesse que si notre vœu ne pouvait pas être satisfait ni dans ce monde ni dans l'autre, il réussirait à mettre la paix en nous. Nous récolterions ainsi ce que nous avons semé en nous-mêmes et au-delà. Certains penseurs de culture monothéiste ont ainsi rêvé d'une Cité idéale. Quand la croissance a fait son apparition, la croyance dans un progrès illimité a été confortée, dans un processus de sécularisation, la société a internalisé ce qui n'était qu'un horizon. L'idée de justice s'est alors détachée du désir de paradis et le rêve d'une cité idéale a pris toute la place dans les esprits transcendants pour se préciser dans l'idée d'une cité parfaitement régulée par le droit, s'arçonnant sur les idéaux de liberté et d'égalité. Mais en se substituant à la transcendance divine, la transcendance humaine a déserté les cœurs et les humains ont cherché leur salut dans la machine. Ils pourraient y trouver leur perte.

## Justice transcendante et justice comparative

Amartya Sen dans son livre l'idée de justice se demandait « ... de quelles réformes internationales avons-nous besoin pour rendre le monde un petit peu moins injuste ? » Il répondait que le « ... débat sur la façon de faire progresser la justice en général, et la justice mondiale en particulier, n'est que « verbiage » aux yeux de ceux que le discours hobbesien — et rawlsien — a convaincus qu'il faut un État souverain pour appliquer des principes de justice, grâce au choix d'un ensemble parfait d'institutions ; c'est un effet direct de l'enfermement des questions de justice dans le cadre de l'institutionnalisme transcendantal. Il est certain que la justice mondiale parfaite assurée par un système institutionnel absolument juste, à supposer qu'on puisse identifier un tel objet, exigerait un État mondial souverain. Puisqu'il n'y en a pas, aux yeux des transcendantalistes les questions de justice mondiale ne peuvent être posées. »[4]

La justice transcendante ne pourra ainsi instaurer ses institutions et ses règles que dans certaines sociétés. Le rapport au reste du monde sera livré aux rapports de force. Faudra-t-il renoncer aux combats contre les injustices mondiales ? Cela est fort improbable.

Les sociétés se différencient par le mode sur lequel se délivre la justice. Amar-

tya Sen oppose à la justice transcendante de John Rawls une justice comparative. Il part de la conviction qu'avant de penser la Justice en soi et les institutions à bâtir en fonction de cette définition, il faut regarder les situations d'injustice. Il n'y a pas de Justice absolue et il n'y a pas de Cité idéale. C'est en regardant les situations d'injustice inacceptables et réparables qu'émergent les problèmes de justice et leurs solutions. « L'identification d'injustices réparables n'est pas seulement l'aiguillon qui nous incite à penser en termes de justice et d'injustice, c'est aussi le cœur de la théorie de la justice - telle est du moins la thèse de ce livre. »[5] Les situations se nouent et se dénouent en situations d'injustice et de justice. On ne peut séparer ni le problème de sa solution ni la justice de l'injustice.

Le monde a besoin de nouvelles institutions qui puissent rendre les situations comparables, qui puissent équilibrer les rapports des forces sociales et mondiales. Car ce n'est pas l'exportation de l'idée d'une justice transcendante qui permettra de rééquilibrer les rapports de ces forces. L'Occident veut aujourd'hui avoir le droit d'armer l'Ukraine et refuse ce même droit à ceux qui voudraient armer la Russie. Il voudrait préserver son rapport de domination sur le monde en affaiblissant la Russie. Il semblerait que cette ère soit passée. Le monde veut de moins en moins confier ses problèmes et ses solutions à l'Occident.

## L'individu abstrait qualifié

Notre société traditionnelle se distinguait, dit-on, par l'emprise du groupe sur l'individu. En vérité le groupe est alors la société, elle pèse sur l'individu comme toute autre société. Avec l'État et le droit écrit, le groupe n'est plus la société. Avec la mobilité internationale, le monde devient la macro-société qui tient et dans laquelle se tient l'individu. L'individu n'est plus alors tenu par le monde dans lequel il se tient comme il se tenait et était tenu par le groupe et la société. Le monde, la nation, le groupe et l'individu se disputent et coopèrent dans leur formation. L'un ne se forme pas sans les autres. Mais même dans la société traditionnelle où l'on regarde l'individu tenu par le groupe, en vérité il y a le clan qui agit le groupe et les individus qui agissent le clan. Entre l'individu, le clan et le groupe, l'action va dans tous les sens. Il y a une personne qui devient une personnalité, une individualité clanique parce qu'elle marque les individus et le groupe. Quand l'individu s'efface devant la coutume, ce qui fait dire à la sociologie que l'individu n'existe pas dans la société traditionnelle, c'est un individu présent qui s'efface devant un individu passé. La coutume est une « quotidiennisation d'un charisme » (Max Weber), un comportement individuel devenu conduite collective. Des personnalités se dégagent, de leurs comportements subjectifs des habitudes et des automatismes. La société moderne qui accueille la mécanisation et l'automatisation sur une grande échelle, ne fait pas mieux, elle fait plus. À la différence de la société traditionnelle, elle automatise à grande vitesse des comportements et des conduites qui changent et qu'elle rationalise toujours davantage. Il n'est donc pas étonnant que les sociétés postcoloniales soient dépassées par le rythme du changement qu'impose la civilisation occidentale au monde. ... Pour aller plus vite, il faut d'abord avoir un rythme et pouvoir l'accélérer. À courir au rythme plus rapide des autres, on perd son souffle.

Dans la société, il y a des personnalités individuelles et de groupes qui entraînent des sociétés et des sociétés qui entraînent la société lorsque cela est profitable. Les chefs des grands groupes entraînent la société quand le rapport est profitable.

Les rapports entre l'individu et les collectifs desquels il relève ne sont donc jamais unidirectionnels. Il n'y a pas d'individu abstrait au départ de toute société, mais des individus qui circulent entre des individus, des groupes et des sociétés qui ne le laissent pas passer sans qu'il ne se modifie. Bien que toute société puisse se représenter son individu. La société salariale a en apparence ceci de particulier qu'elle pousse l'abstraction des individus à un point inégal, elle a tendance à fabriquer des individus abstraits qu'elle qualifie ensuite : des travailleurs, des propriétaires de capitaux, des consommateurs et des producteurs. Tout collectif, dans sa formation, en vérité, abstrait des individus qu'il qualifie ensuite ou en même temps dans un processus d'abstraction qualification. Mais tout individu abstrait n'est pas purement abstrait, il se détache toujours d'un fond dont il ne se défait pas tout à fait. Le processus d'abstraction de l'individu ne peut pas s'approprier le tout de l'individu, bien qu'il veuille le former. Le processus d'abstraction formatage peut réussir à produire une individualité sociale ou être mis en échec. Le rapport de l'individu au processus d'abstraction peut être coopératif ou conflictuel. Ainsi le travailleur peut investir entièrement ou partiellement, bon gré ou mal gré, sa vie dans le projet de son employeur.

On peut se demander si l'individu des sociétés postcoloniales ne se trouve pas perdu dans ce processus d'abstraction qualification. Ce que l'on peut constater c'est que le processus d'abstraction produit des individus abstraits, des dépossédés et des possédants, qu'il ne réussit pas à qualifier comme l'auraient voulu les théories du développement. Il déracine, disperse seulement. Il produit des travailleurs et des consommateurs, mais pas de propriétaires de capitaux, pas de producteurs. Il en fait des consommateurs de produits et de services industriels importés dans la mesure où il en fait des producteurs de matières premières exportables. Il produit des populations inutiles. Ces sociétés dissipent leur capital au lieu de l'accumuler.

## Statut et contrat

L'anthropologie occidentale a opposé les sociétés en tant que sociétés à statut et sociétés à contrat. Ainsi lit-on l'affirmation suivante dans un manuel d'anthropologie : « Ce qui prime dans la société fondée sur la famille est donc le statut. Dans la société moderne basée sur l'individu, au contraire, le rôle social n'est pas contraint et prédéterminé, mais acquis à travers la libre volonté des individus qui fondent le lien social par libre contrat » (29-30). Ainsi, une société serait soit basée sur la famille, soit sur l'individu et cette opposition de l'individu et de la famille ferait la différence de deux sociétés. Le libre contrat suppose liberté et égalité de droit des contractants. En fait la définition de la société moderne est donnée en opposition globale à une société traditionnelle imaginée : ce que doit être la société moderne, contractuelle, aux individus libres et égaux en théorie, en opposition à la société traditionnelle basée sur la famille où le rôle social est contraint et prédéterminé. Ce qui est blanc ne pouvant être noir, individu et famille sont séparés, l'individu ne peut être dans la famille et la famille dans l'individu. La société de classes est oubliée dans cette comparaison de la société moderne et de la société traditionnelle. La sociologie oublie l'histoire de la société moderne. La comparaison passe d'une société précapitaliste européenne à une autre africaine imaginée : de la société féodale de classes (société à statuts européenne) à la société sans classes, dite segmentaire, de la société traditionnelle africaine. Il est vrai que l'on parle souvent de soi au travers d'autrui. En vérité, cette définition de la société moderne basée sur l'individu ne concerne que la classe dominée de la société moderne, les travailleurs consommateurs. Déjà réalité dans la société féodale : la classe dominée type n'était composée que d'individus. Un individu, le serf, n'était ni propriétaire ni n'avait le droit d'avoir une famille. Les travailleurs n'avaient pas le droit à une existence collective. La sociologie va substituer la société moderne à la société de classes. Cette définition de la société moderne dit ce que doit être la classe dominée de la société de classes, ce qu'elle a toujours été dans une société de classes, une collection d'individus qui n'accumulent pas et dont la famille ne peut être qu'une charge. Attitude suicidaire de la société de classes : cela ne conduira-t-il pas le monde du travail à refuser la fonction de ne produire que

# des mérites

des travailleurs ?

Dans la classe dominante de la société de classes, dans la société globale, la société de statut n'est pas oubliée. Dans la société globale, le statut de dépossédé et de possédant est central. Dans la classe dominante, la société est basée autant sinon plus sur la famille que sur l'individu. Sans la famille pas d'accumulation du capital. Il n'est pas inutile de rappeler que la famille a été affublée du titre d'institution bourgeoise[6]. Les idées socialistes ont bien travaillé pour discréditer la famille dans la classe dominée. L'idéal d'une société fondée sur le libre contrat d'individus libres et égaux en droit lui doit beaucoup. Mais ces idées qui étaient censées saper la société et la famille bourgeoise les ont confortées. Elles ont échoué à renverser la bourgeoisie, mais pas à saper la famille au sein de la classe dominée, rendant ainsi un énorme service à la bourgeoisie. Le travailleur ne songe plus qu'à sa consommation.

Le mythe du progrès illimité conforte le travailleur dans un tel mouvement d'abstraction, la société moderne en s'opposant à la société traditionnelle oppose une société en progression constante et une autre en stagnation. Pour renouveler le monde du travail, la société moderne importera les travailleurs de son goût des sociétés en stagnation. La famille est vraiment un archaïsme dont elle doit se défaire pour se perpétuer, elle a besoin du travailleur consommateur, mais pas de la famille. La société est désormais passée du progrès social au progrès sociétal, cela aidera la « bourgeoisie » à poser un filtre pour faire le tri entre populations utiles et inutiles.

Ainsi dans la classe dominée de la société moderne le libre contrat se substituera aux statuts au sein même de la famille devenue association conjugale. Les portes d'entrée dans la société salariale de la société de classes seront ainsi bien gardées. N'entrera pas qui voudra. Mais si on se reporte à la situation de la classe dominante, on observe que statut et contrat ne s'excluent pas, mais se comprennent. Le libre contrat institue des statuts qu'il égalisera dans la classe des travailleurs. Une telle égalisation préviendra son organisation. La sociologie fait ici la part entre société et organisation, à la différence de la société des individus libres et égaux, l'organisation ne fonctionne pas sans statuts. En fait la sociologie a rompu le rapport du statut et du contrat avec l'extension du domaine de la compétition en représentant la société par la société salariale pour caractériser globalement deux types de sociétés. Elle a oublié l'histoire où statuts et contrats se fabriquent, elle a substantialisé la société moderne et la société traditionnelle pour fournir un contre-modèle à la classe des travailleurs, ce qui a rompu la description de la dynamique de transformation du système de statuts où le contrat avec la société marchande a pris une place massive, mais dans une société de classes qui est de statuts. Il n'y a pas de pure société de statuts et il n'y a pas de pure société contractuelle et la compétition doit définir partout les mérites.

## Sociétés étendues et sociétés restreintes

Il faut en fait distinguer les sociétés étendues et les sociétés restreintes. En vérité, les sociétés étendues sont aussi des sociétés à statut, sauf que les statuts qui étaient « contraints et prédéterminés » dans les sociétés restreintes sont autrement contraints et déterminés dans les sociétés étendues. Ils sont désormais soumis à concurrence, au contraire des sociétés restreintes qui n'ont pas besoin de mettre tout le temps les statuts en concurrence. La concurrence étant censée délivrer le meilleur résultat. Avec les révolutions industrielles, l'émergence de la production marchande, le champ de la compétition va être considérablement élargi, mais elle-même va devenir plus serrée. Les statuts ne vont pas moins être contraints et prédéterminés par les circonstances de la compétition. Que cela soit pour les individus ou les sociétés. Ainsi certaines sociétés vont réussir à s'étendre en imposant leur compétition au monde, d'autres ne se seront étendues que pour servir la compétition des premières. Il faut distinguer entre les statuts des collectifs et ceux des individus. Tous les groupes ou sociétés ne sont pas d'égal importance. Les sociétés étendues ignorent pas la différence de statut entre groupes sociaux et en leur sein. Le contrat de travail est un contrat de subordination du travailleur à l'employeur. Le contrat est volontaire, mais travailleur et employeur n'ont pas le même statut. On supposera que le travailleur peut devenir lui-même employeur par la vertu de la libre concurrence. À supposer que la libre concurrence produise la hiérarchie des positions, elle ne supprime pas les statuts, elle les légitime par le mérite. Mais ce que l'on ne veut pas voir, c'est que si la légitimité du statut s'appuie sur le mérite dans la majorité de ladite société contractuelle, dans la société dite de statuts, les rôles et leur rotation s'appuient aussi sur compétition qui fonde les mérites. Le père/actif travaille pour le fils/inactif, le fils/actif travaillera pour le père/inactif. Avec le salariat et la sécurité sociale, la procédure à tour de rôle disparaît, la compétition redistribue les rôles. La société a pris la place de la famille pour l'individu. Dans quelle mesure peut-il se fier à la société ? De ce que l'on peut observer dans les sociétés postcoloniales : il ne compte plus sur la famille, mais il ne peut pas se fier à la société. Dans la « société de statuts », la trajectoire d'une personne ne sera pas réduite à un seul rôle, comme peut y conduire la concurrence sociale, elle parcourt les différents statuts qui organisent la famille. Les statuts sont distribués selon la tradition d'après une compétition au ras de la vie sociale et matérielle entre hommes et femmes, adultes et enfants au sein de la famille. Autrement dit ne prenant en compte que l'âge et le sexe, sites de la force et de l'expérience sociale. Dans la société dite contractuelle, aux champs sociaux et aux hiérarchies multiples, la compétition est censée ouvrir l'accès à tous les statuts, elle ne fait pas cependant disparaître les classes, les statuts fixes qui ordonnent la société. Les statuts supérieurs des organisations sont rarement accessibles à tous, les « armes » de la compétition étant inégalement distribuées. Comme il n'y a pas de pure société contractuelle, il n'y a pas de pure concurrence pour légitimer les statuts. L'extension du domaine de la compétition n'est pas venue à bout des statuts hérités, il a fait disparaître le tour de rôle dans les positions de pouvoir qui avait lieu dans les familles à statut. Les sociétés de classes qui ont étendu le domaine de la compétition et fondé la légitimité d'une bonne part de ses statuts sur la compétition renouvelée ont été performantes tout en étant considérablement destructrices de la coopération entre humains et non-humains. Le rapport de subordination d'humains et de non-humains qui domine la majorité d'entre eux en est la principale cause. La classe des propriétaires abuse de sa propriété.

Dans le clan de la société traditionnelle kabyle, la richesse pouvait se concentrer entre les mains d'une famille du fait de la croissance démographique et de l'existence d'une lucrative activité extérieure. Tous deux facteurs extérieurs à la volonté du clan. Dans l'environnement colonial caractérisé par la prévalence de la propriété privée exclusive, dans l'environnement postcolonial caractérisé par la prédominance du salariat, il s'ensuivait une désolidarisation de la famille qui s'était enrichie vis-à-vis du clan et du groupe. Une situation ressentie comme injuste émergeait alors sans qu'elle puisse être corrigée. Dans le clan et le groupe, l'enrichissement d'une famille par une activité extérieure lucrative, qui n'aurait pas pour visée un enrichissement du clan et du groupe, enclencherait un mécanisme de désolidarisation de la famille vis-à-vis du clan, puis plus tard de l'individu vis-à-vis de la famille. À défaut de pouvoir entraîner le clan, la famille s'en sera désolidarisée, à défaut de pouvoir entraîner la famille, l'individu s'en désolidarisera. C'est cette dynamique sociale de scission qui rendra difficile sinon impossible une construction par le bas de la société, mais facile, l'imposition d'une construction par le haut. La politique prendra acte de cette situation et ne rectifiera pas cette dynamique : au lieu de revenir à la propriété collective, elle continuera à la vider de sa substance. La fraternité sera ignorée bien qu'elle fut un des mots d'ordre de la ré-

volution. Il n'y aura pas de sujet de l'indivision, pas de sortie de l'indivision, nous y resterons, mais la désertons pour obscurcir ce que nous partageons au lieu de l'éclaircir. La famille élargie et le groupe en diversifiant leur activité entreront en scission au lieu d'entrer en complexité. La copropriété sera comme marquée du sceau de la malédiction, elle aura été trop longtemps marquée par la passivité face à la montée d'une privatisation des intérêts. Il fallait que la privatisation des intérêts précède la privatisation proprement dite, comme il fallait une nouvelle classe de propriétaires. Le favorisé d'un moment (l'ainé, le commerçant) voudra rester le favorisé de père en fils. Il refusera la rotation des positions au sein de sa famille, il redoutera la rotation de la fortune au sein de son clan, il refusera le meilleur usage des ressources collectives, il s'ingéniera pour soustraire les ressources dont il dispose d'autres usages que les siens, il voudra se soumettre les ressources collectives. Il voudra commander aux ressources et non plus agir comme membre fortuné du groupe jugeant du meilleur usage des ressources collectives. L'intérêt privé fait ainsi son intrusion dans la collectivité en détruisant le fonds commun, en séfforçant de privatiser les ressources, il mettra hors d'usage nombre de ressources collectives. Car quels rapports entre ce que l'on divise et ce que l'on partage, entre propriété collective et propriété privée, la société n'a pas voulu penser. La société a rejeté le modèle de la propriété Melk qui associait propriété collective et propriété privée, qui faisait de cette dernière une forme d'abstraction de la première, une propriété privée non exclusive. Tout en rejetant la propriété privée exclusive du fait de l'héritage colonial, mais elle n'a pas voulu combattre l'esprit d'une telle propriété qui l'aurait reconduit à la propriété collective. La classe dirigeante qui n'était pas l'héritière de la propriété privée exclusive devait attendre son heure. La privatisation procèdera de la propriété publique et non de la propriété collective.

Sortir de l'indivision signifie-t-il renoncer à tout fonds commun ? Partager et diviser connotent des mêmes significations. Mais partager peut signifier davantage que diviser, il signifie que ce qui est partagé reste en partage, reste commun. Tout est là : la société se différencie, se divise, mais conserve, accumule un fonds commun qui continue de la distinguer comme société. Quand le fonds commun (mémoire, avoir, savoir) se délite, les membres de la société se dispersent. Une société est une collectivité où les individus, les générations partagent un héritage et se doivent mutuellement assistance. « La dette contractée envers les ancêtres est immense. Elle renvoie non pas à quelques d'individus sordoués ou quelques groupes supérieurs, mais bien à l'ensemble des hommes qui, par leur interdépendance dans le travail, ont contribué au progrès de l'humanité. La question que se pose Bourgeois est alors de savoir : à qui sommes-nous tenus de l'acquiescer ? « Ce n'est pas pour chacun de nous en particulier que l'humanité antérieure a amassé ce trésor, ce n'est ni pour une génération déterminée ni pour un groupe d'hommes distincts. C'est pour tous ceux qui seront appelés à la vie que tous ceux qui sont morts ont créé ce capital d'idées, de forces et d'utilités. C'est donc pour tous ceux qui viendront après nous, que nous avons reçu des ancêtres charge d'acquiescer la dette ; c'est un legs de tout le passé à tout l'avenir. Chaque génération qui passe ne peut vraiment se considérer que comme en étant l'usufruitière, elle n'en est investie qu'à charge de la conserver et de le restituer fidèlement. Et l'examen plus attentif de la nature de l'héritage conduit à dire en outre : à charge de l'accroître. C'est en effet un dépôt incessamment accru que les hommes se sont transmis. Chaque âge a ajouté quelque chose aux legs de l'âge précédent, et c'est la loi de cet accroissement continu du bien commun de l'association, qui forme la loi du contrat entre les générations successives, comme la loi de l'échange des services et de la répartition des charges et des profits est celle du contrat entre les hommes de la même génération »[7]. Et Serge Pauzam sociologue théoricien du lien social de conclure : il est souhaitable qu'aux contrats librement consentis entre particuliers soit formulé, en toute clarté, un contrat général qui les tient tous unis. Voilà ainsi exprimé le mythe de la société contractuelle.

Une société est une collectivité où les individus, les générations partagent un héritage et se doivent mutuellement assistance. Si un tel sentiment n'est plus partagé et devient de plus en plus abstrait, l'État ne pourra pas accomplir ce devoir à leur place. Une société qui se devait d'investir pour s'enrichir s'appauvrit en mettant hors d'usage les ressources qu'elle aurait pu multiplier. Que partageant aujourd'hui une famille, un clan, un village, une ville, une nation ? Du partage entre individus que reste-t-il de famille, de village et de société ?

Le salariat a donné de l'espoir aux dépossédés, il a permis à la société de classes de se renouveler en adoptant le système démocratique. L'État providence est né avec la surproduction occidentale. Maintenant que le centre de gravité de la production mondiale va quitter l'Ouest pour l'Est, que la compétition des non-humains va affecter celle des humains, cet État ne pourra plus entretenir un tel salariat. Le salariat dans les sociétés postcoloniales a conduit le processus d'individualisation dans une impasse. Ces sociétés n'ont pas pu mener leur révolution industrielle parce que précisément le salariat les a privées de l'esprit combattif qui leur aurait permis d'investir la production mondiale. La bataille de la production n'a pas eu ses combattants. Le salariat a été le moyen pour une classe dirigeante de construire son autorité sur une société aux autorités défaillantes. Il faut définir l'autoritarisme comme le résultat d'une incapacité de la société à se fonder sur des autorités légitimes, comme résultat d'une incapacité à définir le pouvoir autrement que comme contraint.

## Compétition et forme de société

C'est en apparence l'étendue de la compétition et son administration qui distingue les diverses sociétés. Mais l'étendue de la compétition ne fait que changer l'apparence de la société. La compétition a toujours constitué l'« esprit animal » de toute société. La société de classes se cache derrière la société salariale, la société de statuts derrière la société contractuelle. L'étendue n'a pris une telle expansion qu'avec le développement du champ de la production matérielle. Que va devenir une telle compétition étendue à l'ensemble de l'humanité et aux non-humains (machines et autres, dont les virus) avec la crise climatique ?

Quand le domaine de la compétition s'étend à la production et que la production se met à concerner le monde entier, la compétition devient mondiale. L'enjeu de la compétition devient la position dans la production. Toutes les sociétés ne sont pas également impliquées dans cette compétition, toutes participent de manière inégale à la production mondiale. Toutes ne dégagent pas la même compétitivité, la même productivité. Toutes n'ont pas la même position dans cette production, toutes ne peuvent pas entretenir la même société salariale.

Avec la globalisation des marchés, la production de marchandises par des marchandises s'étend. Il faut davantage acheter ce que l'on obtenait gratuitement par la force. C'est des besoins du monde qu'il a de nos matières premières que notre société obtient de lui sa production industrielle. Il les prenait par la force sous le colonialisme. Il a de plus en plus de mal à obtenir ce qu'il veut par la force. La puissance hard, affaire militaire et industrielle, suffit de moins en moins, elle est de plus en plus affaire de croyances. Les victoires militaires ont cessé d'être des victoires politiques. Avec la robotisation de l'activité industrielle, l'entrée des esclaves mécaniques dans la compétition, l'étendue de la compétition humaine peut se réduire. Elle va se poursuivre en haut et en bas de l'échelle, au sein des populations utiles, qualifiées, et des populations inutiles. La France s'apprête à revenir sur le droit des immigrés au regroupement familial. L'Europe suivra : elle voudra des individus sans famille pour ses services à la personne. Quelle société

réussira-t-elle à faire de la place aux robots pour occuper la place prépondérante dans la production mondiale et se soumettre la puissance productive ? Avec quelles croyances ? Quelle idéologie réussira à faire tenir ensemble maîtres des robots et servants dans une seule société, dans un seul monde ? Car une telle société doit pouvoir tenir dans le monde.

Les croyances occidentales ont été à la base de révolutions scientifique et industrielle, de ce fait, elles ont gagné monde. Mais à mesure qu'il faut payer ce que nous obtenons de la nature gratuitement : l'air, l'eau, le carbone, etc. leurs limites commencent à se faire jour. Ce sont les croyances qui donnent la force aux sociétés, ce sont par elles que ces sociétés tiennent le monde. La foi dans l'histoire comme progrès continu et dans la supériorité de la civilisation occidentale est en déclin. Ce sont ces croyances décontextualisées qui ont fait la faiblesse des sociétés postcoloniales.

## Justice transcendante et justice comparative

Amartya Sen part de la conviction que plutôt que de penser la Justice en soi et les institutions à bâtir en fonction de cette définition, il faut regarder les situations d'injustice. Il n'y a pas de justice absolue. C'est en regardant les situations d'injustice inacceptables et réparables que l'on voit émerger l'idée de justice.

On ne peut pas séparer justice et injustice. L'idée de justice émerge dans la comparaison entre deux situations de (in)justice. Notre société est fondamentalement plus juste que la société française malgré un autoritarisme qui apparaît dans des rapports particuliers. L'autoritarisme résulte d'un échec du processus d'institutionnalisation. Parce qu'il y a une rotation des positions de pouvoir dans la société traditionnelle, les individus ne considèrent pas les asymétries de pouvoir existantes entre les individus comme productrices d'injustice. La justice n'est pas réduite au sentiment d'égalité ; égalité de quoi ? demande A. SEN. Le sentiment de justice est perçu dans la dynamique globale de la société. Les asymétries de pouvoir s'accumulent pas toujours le pouvoir entre les mains de quelques-uns. Elles pourraient circuler avec le temps, chaque individu passant par les différentes positions de pouvoir. Il faut remettre au goût du jour le tirage au sort dans le processus démocratique, l'élection est une procédure aristocratique. Elle permet de donner à l'élite la position de chef. Il n'y a pas de chef dans nos traditions. Le tour de rôle, le tirage au sort soulignent la responsabilité collective.

Il faut distinguer les asymétries de pouvoir que la société traditionnelle produit de l'inégalité qu'elle subit et doit gérer. L'inégalité n'est pas une production de la société traditionnelle, elle est son épreuve historique. Elle bouscule l'ordre social lorsqu'elle est mal gérée, non corrigée. Dans la société segmentaire, l'inégalité tient du fait que l'action des règles de l'héritage et de la croissance démographique distribue le capital foncier et le capital humain de manière inégale. Les règles de l'héritage donnant la terre, la démographie donnant les hommes, la dotation des hommes en terre se trouvent inégales. Les familles nombreuses sont fortes de leurs hommes, les familles faibles en hommes sont riches de leurs terres. Entre les clans ou au sein même des clans, il n'y a pas de mécanismes de distribution des positions de pouvoir comme au sein de la famille. L'inégalité peut se développer, des tensions apparaissent et le collectif échouant à la gérer se disloque.

Ce qui se passe alors, c'est que la reproduction élargie bloque pour les familles pauvres en terres. Leur capital humain ne peut pas être valorisé par le travail de la terre. Il faut recourir à l'activité extérieure. Cela peut aboutir à une dispersion du clan dans le pire des cas ou à un déplacement du centre de gravité de l'activité du clan dans le meilleur des cas. Le rapport de prévalence d'un clan sur un autre peut dans ce dernier cas changer. La reproduction élargie du clan ne s'effectuant plus autour de la terre, mais du capital mobilier.

Dans une famille élargie de quatre frères dynamique, si l'on prend l'exemple au cours de la guerre de libération nationale d'un aîné qui est commerçant, le second émigré, le troisième paysan et le quatrième émigré puis moudjahid et qu'avec le temps, le commerçant n'a investi que dans le commerce et ses enfants, les travailleurs et le moudjahid se sont retrouvés avec une retraite et le paysan est resté paysan, les quatre frères sortent de l'indivision avec des capitaux différents. L'inégalité a été consacrée, la famille élargie a renoncé à son unité, le village à son assemblée. À l'indépendance, ce n'était cependant pas le seul scénario possible. L'assemblée aurait pu retrouver sa place, investir dans les nouvelles infrastructures, redéfinir la copropriété, la place du travail extérieur. Mais la société n'a pas retrouvé ses marques, elle a préféré opter pour la poursuite du processus d'individualisation au travers du salariat et de ses institutions. La société, sous un tel processus, a dû être tenue et ne tient toujours que par un système autoritaire. Hors de ses cadres, de ses institutions, la société se défie des élites (et d'elle-même), défiance qui lui interdit de produire des autorités, un système cohérent de statuts basé sur le mérite.

En guise de conclusion. Le processus historique d'individualisation comporte des forces centrifuges qui menacent l'ordre social et politique. Il a procédé d'une construction de la société par l'État. Les institutions ont échoué à transformer les comportements individuels en conduites sociales. Elles projetaient des comportements imaginaires sur des agents sur lesquels elles n'avaient pas prise. L'ordre social ne s'est pas construit en tant que système cohérent de statuts validés par une reconnaissance sociale des mérites. La compétition sociale récuse les statuts par lesquelles la puissance publique s'efforce de l'administrer. Elle ne produit pas les mérites qui les valideraient. L'autoritarisme était le corollaire politique d'une société réprouvant l'ensemble des autorités et des statuts hérités et le résultat pratique d'une justice transcendante dans une société postcoloniale déstructurée. La justice transcendante a pris dans le milieu des sociétés postcoloniales une tournure autoritaire. La justice, au lieu de la jurisprudence, ne s'est pas attachée à corriger les injustices. Elle a défendu la paix du plus fort. Il faut abandonner l'idée d'une justice transcendante qui aboutit dans une situation où la loi ne pouvant recevoir d'application générale s'apparente à la pratique d'une justice discrétionnaire. D'une justice à la discrétion de l'exécutif. Il faut permettre à la coopération sociale de donner à la compétition sociale les moyens de définir les cadres où elle pourrait s'effectuer, où les mérites pourraient se révéler et fonder le système des statuts d'une société solidaire et performante.

*(\*)Enseignant chercheur en retraite, Faculté des Sciences économiques, Université Ferhat Abbas Sétif ancien député du Front des Forces Socialistes (2012-2017), Béjaia.*

[1] J'aimerais signaler que dans le langage commun État (dâla, dûla) veut dire à tour de rôle.

[2] Elle suppose et oppose en vérité deux sociétés, celle féodale et celle bourgeoise. Lune, aux statuts héréditaires (la naissance), l'autre qui tiendrait ses statuts de la libre concurrence (les marchés).

[3] Dont le théoricien magistral contemporain de référence sera le philosophe américain John RAWLS (1921-2002) dans son ouvrage Théorie de la Justice (1971), trad. française 1981 aux éditions du Seuil.

[4] Amartya SEN. L'idée de justice. Flammarion, p51

[5] Ibid. 12

[6] F. Engels. Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État. 1884.

[7] L. Bourgeois. Solidarité, (1ère édition 1896), Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 1998. p. 46. In Le lien social - entretien avec Serge Pauzam. <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-pauzam-158136>

## JAPON

# Le PIB en hausse de 0,4% au premier trimestre

Le Produit intérieur brut (PIB) du Japon a augmenté de 0,4% au premier trimestre 2023 comparé au précédent trimestre, selon une première estimation officielle publiée mercredi, un peu mieux que les attentes des économistes. Le consensus d'économistes de l'agence Bloomberg s'attendait en effet à une hausse de 0,2% sur un trimestre, après une croissance nulle au quatrième trimestre 2022.

Cependant, la consommation a accéléré début 2023 malgré l'impact de l'inflation, le gouvernement ayant pris des mesures pour défendre le pouvoir d'achat et les touristes étrangers commençant à revenir en masse dans l'archipel nippon après la pandémie, dopant l'activité dans les services. La consommation des ménages a ainsi grimé de 0,6% au premier trimestre, contre seulement

+0,2% en fin d'année dernière. Les investissements non résidentiels des entreprises ont par ailleurs légèrement rebondi (+0,9%) alors qu'ils avaient reculé sur les trois derniers mois de l'an passé. Les exportations japonaises ont certes dérapé au premier trimestre (-4,2%), sur fond du ralentissement de l'économie mondiale et d'une légère remontée du yen, mais cet impact a été partiellement compensé par un déclin des importations également.

Bien que les « vents contraires liés au ralentissement de l'économie mondiale » commencent à se faire sentir, des facteurs positifs devraient soutenir la croissance au Japon cette année, comme la réouverture post-Covid de l'archipel, intervenue plus tardivement que dans les autres économies développées, ou encore le « fort potentiel » du tourisme en provenance de Chine, selon une récente note de l'économiste d'UBS Masamichi Adachi.

## ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BAD EN ÉGYPTTE

## Pour des propositions concrètes vers une croissance inclusive et durable en Afrique

Dans un contexte mondial marqué par une succession de crises et de vents contraires depuis l'apparition du covid-19 en 2020, l'Afrique a fait preuve d'une solide résilience. Le continent a continué à enregistrer une croissance économique positive. Selon le rapport sur les Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique publié par la Banque africaine de développement, le continent devrait connaître une évolution moyenne de 4 % de son produit intérieur brut réel en 2023 et 2024. Cela est supérieur aux moyennes mondiales de 2,7 % et 3,2 %.

Dans le détail, 53 des 54 pays africains membres de la banque ont connu des évolutions positives en 2022 qui devraient se poursuivre dans les deux prochaines années. Il est attendu que la somme des richesses supplémentaires créées dépasse 5 % dans plusieurs pays, notamment la République démocratique du Congo (6,8 %), la Gambie (6,4 %), le Togo (6,3 %), la Libye (12,9 %), le Mozambique (6,5 %), le Niger (9,6 %) et le Sénégal (9,4 %). Mais de nombreux défis subsistent en dehors même du risque climatique, comme la pauvreté et les inégalités qui, bien qu'affichant un recul, demeurent préoccupantes. C'est dans ce contexte que la Banque africaine de développement consacre ses Assemblées annuelles du 22 au 26 mai 2023 à Charm el-

Cheikh, en Égypte, sur le thème « Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique ». Les enjeux sont énormes. Car, si l'Afrique parvient à réaliser une croissance inclusive et un développement durable, elle pourra sortir des millions de personnes de la pauvreté et offrir un avenir meilleur à ses citoyens.

Ces préoccupations sont au centre des priorités de la banque qui s'est engagée à soutenir les pays africains à réaliser une croissance inclusive et un développement durable sur les cinq piliers suivants : « éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie », « nourrir l'Afrique », « industrialiser l'Afrique », « intégrer l'Afrique », et « améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ».

Mais des questions continuent de faire l'objet de réflexions au centre d'un rapport commandité par un groupe d'experts qui ont essayé d'y apporter des réponses. Ce rapport devrait se pencher sur les secteurs clés qui contribuent à la croissance inclusive et au développement durable en Afrique, avec un accent particulier sur les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire, les pays en transition, les pays riches en ressources minérales ou les pays exportateurs nets de pétrole.

## COMMERZBANK

## La banque relève sa prévision de recettes en 2023, sans convaincre le marché

La deuxième banque allemande, Commerzbank, a relevé mercredi ses prévisions de recettes sur l'année, portée par la hausse des taux et un bon premier trimestre, sans trouver grâce en Bourse où le titre reculait nettement. Pour l'année en cours, la banque dauphine de Deutsche Bank s'attend désormais à engranger 7,0 milliards d'euros de produit net d'intérêts, contre 6,5 milliards d'euros attendus en début d'année. Cette prévision tient compte de la remontée en cours des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne face à l'inflation, dont la banque profite, et de la façon dont cette hausse sera répercutée sur la rémunération des dépôts des clients. Le marché semblait rester néanmoins sur sa faim, le titre reculant en fin de matinée de près de 7% à la Bourse de Francfort, en queue de l'indice Dax.

Bas du formulaire

De janvier à mars, les recettes nettes d'intérêt de la banque ont bondi de 40% sur un an, à 1,95 milliard d'euros. Les recettes globales ont cependant baissé de 4,5% sur un an, à 2,67 milliards d'euros, lésées par les turbulences sur les marchés des capitaux et des charges supplémentaires de 173 millions d'euros liées à un litige en cours sur des prêts en francs suisses de sa filiale polonaise mBank.

## ZONE EURO

## Les hausses de taux pèsent déjà sur le logement

Les hausses de taux de la Banque centrale européenne pèsent déjà sur les investissements immobiliers dans la zone euro et cet impact devrait encore s'accroître, même s'il sera moins important qu'aux Etats-Unis, montre une étude de la BCE publiée mercredi.

Depuis juillet 2022, l'institution de Francfort a relevé au total ses taux d'intérêt de 375 points de base et de nouvelles hausses du coût du crédit sont jugées probables au regard d'une inflation persistante, qui maintient la croissance des prix bien au-dessus de l'objectif à moyen terme de 2% de la BCE.

"Un choc temporaire dans la politique monétaire qui augmente le taux d'intérêt à court terme d'un point de pourcentage entraîne, toutes choses étant égales par ailleurs, une baisse des investissements immobiliers dans la zone euro de l'ordre de 5% au bout de trois ans environ", écrit la BCE dans son Bulletin économique.

Aux Etats-Unis, une même mesure entraînerait une baisse des investissements d'environ 8%, note cependant la BCE, soulignant les grandes divergences du marché de l'immobilier des deux côtés de l'Atlantique. Selon la BCE, les investissements dans l'immobilier en zone euro ont commencé à diminuer au deuxième trimestre 2022 et ont reculé au total de 4% en fin d'année. En comparaison, aux Etats-Unis, la contraction du marché a débuté au deuxième trimestre 2021 et a atteint environ 21%. La BCE avait déjà dit s'attendre à une baisse "prolongée et substantielle" des investissements dans l'immobilier en zone euro en 2023 et 2024.

## ZIMBABWE

## La BAD aidera le gouvernement à indemniser les fermiers blancs

Les quelque 4 500 grands propriétaires blancs, qui avaient été expulsés manu militari de leurs terres dans le cadre de la réforme agraire lancée par l'ex-président Robert Mugabe, ont refusé récemment une proposition prévoyant leur indemnisation via des bons du Trésor sur une période de dix ans.

La Banque africaine de développement (BAD) a annoncé, lundi 15 mai, qu'elle allait aider le Zimbabwe à indemniser les fermiers blancs qui avaient été expulsés de leurs terres

sous le régime de l'ex-président Robert Mugabe sans allourdir le fardeau de la dette.

« Nous travaillons actuellement avec le ministre des Finances zimbabwéen pour développer des instruments financiers, qui permettront de mobiliser les marchés financiers pour financer l'indemnisation des fermiers blancs, sans allourdir la dette du pays », a déclaré le président de la BAD, Akinwumi Adesina (photo), à la presse, à l'issue d'un round de négociations entre le gouvernement zimbabwéen et ses

créanciers sur l'apurement des arriérés de dettes. Il n'a cependant pas fourni plus de détails sur ces instruments financiers.

L'annonce de M. Adesina intervient après le récent refus des fermiers blancs d'une nouvelle proposition prévoyant leur indemnisation via des bons du Trésor sur une période de dix ans. Le gouvernement du Zimbabwe avait signé, en juillet 2020, un accord avec les propriétaires blancs expropriés pour les dédommager à hauteur de 3,5 milliards.

## FRANCE

## Le secteur agroalimentaire accepte de renégocier les prix - Le Maire

Les entreprises de l'industrie agroalimentaire ont accepté de rouvrir des négociations sur les prix avec la grande distribution plus tôt que prévu, a annoncé mercredi le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, selon lequel ces discussions permettront de "casser la spirale inflationniste".

"Il y aura des renégociations anticipées sur l'agroalimentaire", a dit Bruno Le Maire lors d'un déplacement dans le Loiret, après une réunion à Bercy avec des représentants du secteur.

"Ça veut dire que les prix

vont être renégociés à la baisse et de manière anticipée, donc nous pouvons casser la spirale inflationniste", a-t-il ajouté.

Aux termes de la loi, les industriels et les distributeurs négocient les prix une fois par an.

Après les dernières négociations, les enseignes de la grande distribution avaient néanmoins accepté en mars à la demande du gouvernement de réduire pendant trois mois leurs marges sur une sélection de produits de leur choix afin de contenir la hausse des prix des biens de consommation

courante.

Bruno Le Maire avait alors précisé qu'un point serait fait en juin et qu'il serait demandé aux industriels de renégocier leurs prix avec la grande distribution.

Soupçonnant les acteurs du secteur agroalimentaire de ne pas jouer le jeu, le ministre de l'Economie les a menacés jeudi dernier de recourir à des taxes pour récupérer d'éventuelles "marges indues" s'ils n'acceptaient pas de renégocier leurs prix avec la grande distribution.

"Personne ne fuit ses responsabilités", a déclaré mercredi

Richard Panquialt, président de l'Institut de liaisons des entreprises de consommation (Ilec), l'un des représentants du secteur agroalimentaire, aux journalistes devant Bercy. "Ce qu'on est en train de dire aujourd'hui, c'est qu'on ne va pas se réfugier derrière la loi pour dire 'non monsieur, je ne viendrai pas discuter'."

L'inflation sur un an en France a continué d'accélérer en avril, à 5,9% contre 5,7% en mars. Les prix des produits alimentaires ont bondi de 15,9% sur un an en mars, selon les dernières données disponibles.

## BOURSE DE TOKYO Le Nikkei clôture au-delà des 30.000 pts pour la 1ère fois depuis 2021

L'indice vedette Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé mercredi au-delà des 30.000 points, une première depuis fin septembre 2021, alors que la plupart des entreprises nippones ont publié de bons résultats trimestriels et qu'elles restent encore sous-évaluées pour beaucoup d'investisseurs.

Le Nikkei a grimpé lors d'une cinquième séance d'affilée (+0,84% à 30.093,59 points) et l'indice élargi Topix, qui a retrouvé la veille ses plus hauts niveaux depuis août 1990, a en core pris 0,3% à 2.133,61 points.

## Les devises atteignent leur plus bas niveau en 3 semaines

Les devises des marchés émergents ont atteint leur plus bas niveau en trois mois mercredi, les inquiétudes concernant la lenteur de la reprise économique en Chine ayant entamé le sentiment général, tandis que le repli post-électoral des marchés turcs s'est prolongé pour la troisième journée consécutive.

Les obligations souveraines turques libellées en dollars ont chuté à leur plus bas niveau depuis six mois mercredi, tandis que les actions des banques, qui avaient ouvert en hausse, ont fait marche arrière pour chuter de 0,6%. Le principal parti d'opposition turc a déclaré qu'il avait déposé des plaintes concernant des irrégularités présumées dans des milliers d'urnes lors des élections historiques de dimanche, au cours desquelles le président Tayyip Erdogan a obtenu de meilleurs résultats que prévu.

La lire était en dernier lieu à 19,75, se rapprochant de son plus bas niveau historique de 19,80 par rapport au dollar. La Turquie se dirige maintenant vers un second tour de scrutin le 28 mai, où les analystes s'attendent à ce qu'Erdogan sorte victorieux.

Selon Gustavo Medeiros, responsable de la recherche chez Ashmore, M. Erdogan devrait s'en tenir aux politiques qu'il a mises en œuvre au cours des dix dernières années, et il pourrait autoriser une certaine hausse des taux d'intérêt, mais pas dans la mesure nécessaire. L'indice MSCI des devises des marchés émergents était en baisse de 0,3% à 1054 GMT.

Le yuan chinois s'est affaibli au-delà de 7 pour un dollar mercredi pour la première fois en cinq mois sur fond de tensions géopolitiques et de nouveaux signes que la reprise post-COVID de la Chine s'essouffle.

Les prix des logements neufs ont augmenté pour le quatrième mois consécutif en avril, mais à un rythme plus lent, s'ajoutant à une pile de données récentes suggérant un affaiblissement de la demande des consommateurs dans la deuxième plus grande économie du monde.

Entre-temps, les investisseurs se sont tournés vers le dollar, valeur refuge, alors qu'ils évaluaient les risques d'un défaut de paiement de la dette américaine dans le cadre des négociations sur le relèvement du plafond de la dette.

En outre, les récentes données américaines soulignant la vigueur des dépenses de consommation ont atténué les espoirs de réduction des taux d'intérêt, ce qui a stimulé le dollar. Toutefois, selon Mark Haefele, directeur des investissements chez UBS Global Wealth Management, les avantages que le dollar pourrait tirer de l'incertitude concernant le plafond de la dette devraient être limités.

## POINT MARCHÉS

# Un léger rebond en vue à Wall Street, l'Europe plus frileuse

Wall Street est attendue en légère baisse mardi et les Bourses européennes évoluent sur de faibles variations à mi-séance, la prudence dominant globalement après des indicateurs chinois inférieurs aux attentes et des statistiques mitigées en Europe.

Wall Street devrait ouvrir en légère hausse mercredi, réduisant ses pertes de la veille, et les Bourses européennes hésitent à mi-séance, avec la crainte d'un éventuel défaut de paiement de la première économie du monde. Les "futures" sur indices new-yorkais signalent une ouverture en hausse de 0,43% pour le Dow Jones, de 0,36% pour le Standard & Poor's-500 et de 0,2% pour le Nasdaq.

Mardi, ces trois indices ont cédé du terrain après les mauvaises prévisions d'Home Depot, la progression moins soutenue que prévu des ventes au détail et les craintes sur le dossier épineux de la dette américaine. À Paris, le CAC 40 cède 0,02% à 7.404,66 vers 11h20 GMT. À Francfort, le Dax gagne 0,42%, porté par la hausse de Siemens et SAP, tandis qu'à Londres, le FTSE cède 0,05%.

L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 perd 0,01%, l'EuroStoxx 50 de la zone euro avance de 0,17% et le Stoxx 600 recule de 0,06%.

Le dernier cycle de discussions sur le plafond de la dette améri-

caine mardi n'a pas permis de trouver de compromis entre les républicains et démocrates. Néanmoins, Joe Biden et le président de la Chambre des représentants, Kevin McCarthy, ont parlé d'une réunion productive, le "speaker" républicain ajoutant même qu'il était possible qu'un accord soit conclu d'ici la fin de la semaine.

Des responsables tels que la secrétaire au Trésor, Janet Yellen, ont averti que les Etats-Unis risquent d'être en défaut de paiement dès le mois prochain si l'impasse entre les deux camps dure.

"Les actions pourraient évoluer dans une fourchette serrée jusqu'à ce qu'un arrangement soit trouvé, le risque de baisse le plus important pourrait arriver si nous entrons dans le long week-end du Memorial Day sans solution", ont déclaré les analystes de JPMorgan.

### LES VALEURS À SUIVRE À WALL STREET

Target reculait légèrement en avant-Bourse après avoir dit anticiper un bénéfice inférieur aux attentes et une baisse des ventes au deuxième trimestre, en raison de l'impact de l'inflation sur la clientèle.

### Valeurs en Europe

En Bourse, Elior se distingue avec une chute de 20,9%, le groupe de restauration collective ayant abaissé sa prévision de marge.

Ubisoft, qui a accusé sur l'exercice 2022-2023 la plus grosse perte opérationnelle de son histoire, abandonne 1,1%.

Dans le vert, Vallourec avance de 6,4% après la publication d'une croissance des ventes trimestrielles de 46%. Commerzbank recule de 6,11% en raison d'un objectif de bénéfice net annuel inférieur aux attentes.

Toujours à Francfort, SAP gagne 1,62% après avoir relevé sa prévision de chiffre d'affaires pour 2025 et annoncé un programme de rachat d'actions de 5 milliards d'euros tandis que Siemens s'adjudge 2,54% après avoir aussi revu à la hausse ses perspectives annuelles.

### CHANGES

Le dollar poursuit sa hausse, bénéficiant de son statut de valeur refuge face au risque d'un défaut de paiement des Etats-Unis et de la perspective de taux d'intérêt élevés pour longtemps. Plusieurs responsables de la Fed,

Austan Goolsbee et Loretta Meester, ont en effet écarté la perspective de baisse de taux cette année. Face à un panier de devises de référence, le billet vert gagne 0,33%. L'euro, 1,0835, tombe au plus bas depuis début avril.

### TAUX

Après trois séances de hausses, les rendements des emprunts d'Etat de la zone euro sont orientés à la baisse avant une série d'adjudications dans plusieurs pays de la région (France, Allemagne, Belgique).

Celui du dix ans allemand baisse de trois points de base à 2,309% et son équivalent français s'affichait à 2,893% contre 2,937% en fin de journée mardi.

Aux Etats-Unis, le rendement des Treasuries à dix ans cède deux points à 3,5282%.

### Pétrole

Les cours du pétrole sont en hausse modérée, avec la perspective d'une offre plus restreinte dans l'année.

Le Brent gagne 0,32% à 75,15 dollars le baril et le brut léger américain (West Texas Intermediate, WTI) 0,35% à 71,11 dollars.

## CAC 40

# Plus de dividendes versés en 2022, mais moins de rachats d'actions

Dans les groupes du CAC 40, les versements de dividendes ont atteint 67,5 milliards d'euros en 2022. Les rachats d'actions, eux, se sont élevés à 25 milliards d'euros. Soit les deux tiers des profits qui auront été reversés d'après l'ONG, l'Observatoire des multinationales.

Quelle part de leurs profits les grands groupes du CAC 40 ont-ils reversé à leurs actionnaires ? « Les deux tiers » des profits réalisés en 2022, soit sous la forme de rachats d'actions ou de dividendes. Les dividendes ont atteint 67,5 milliards d'euros l'an passé selon l'ONG, Observatoire des Multinationales. « Si les profits du CAC 40 se maintiennent en 2022 à un niveau légèrement inférieur à ceux de 2021, il n'en va pas de même pour les dividendes qui continuent leur augmentation inexorable d'année en année, pour atteindre 67,5 milliards sur les résultats 2022 - contre 57,5 milliards l'année précédente », affirme l'ONG dans son rapport annuel publié lundi.

### Le versement des dividendes en hausse

Les rachats d'actions, qui profitent aussi aux actionnaires en soutenant les cours en Bourse, ont légèrement reculé de 25 milliards d'euros à 26 milliards l'année précédente.

« Globalement, le CAC 40 aura donc redistribué les deux tiers de ses profits 2022 aux actionnaires sous forme de dividendes ou de rachats d'actions (contre 53% des profits 2021 et 2019, et 137% des profits 2020) », note l'ONG.

Toujours selon l'ONG, 34 des plus grands groupes « ont augmenté leur versement de dividende sur les profits 2022 (...), quelle que soit leur situation économique ». L'ONG affirme que les entreprises qui reversent le plus sont, logiquement, les plus profitables, à savoir TotalEnergies (10 milliards de dividendes et 7 milliards de rachats d'actions), LVMH (6 milliards de dividendes, et 1,6 de rachats) ou encore Axa (4 milliards de dividendes et 2,3 de rachats).

Fort engouement pour le rachat d'actions

Dans le monde, l'engouement pour les rachats d'actions est également fort, de l'ordre de 1.310 milliards de dollars en 2022. Ce chiffre représente presque autant que le versement des dividendes. Celui-ci progresse à 1.390 milliards de dollars, d'après les chiffres du gestionnaire d'actifs Janus Henderson. Sur dix ans, le montant consacré aux rachats d'actions a triplé, tandis que celui des dividendes n'a augmenté que de 54%. En 2012, le montant des dividendes versés était deux fois supérieur aux rachats d'actions, alors que les deux sont quasiment égaux



en 2022. Cette pratique est beaucoup plus ancrée aux Etats-Unis, qui concentrent les trois-quarts des rachats d'actions effectués en 2022. Plus particulièrement, les médias et la technologie sont « traditionnellement portés sur les rachats d'actions », dont la valeur représentait « huit fois » les dividendes versés en 2022, souligne l'étude. Cette dernière cite notamment Meta, maison-mère de Facebook, et Alphabet, maison-mère de Google, qui préfèrent racheter leurs propres actions plutôt que de verser un dividende annuel. Apple a également acheté pour 89 milliards de dollars de ses actions en 2022, « 7% du total mondial », selon Janus Henderson.

### « Du cynisme », selon Emmanuel Macron

Le secteur pétrolier a connu la plus forte croissance des rachats d'actions, multipliés par quatre entre 2021 et 2022. Chevron a annoncé fin janvier l'un des plus gros programmes de rachats d'actions jamais annoncés, allant jusqu'à 75 milliards de dollars, et ExxonMobil va déboursier jusqu'à 50 milliards. Ces annonces n'ont pas été sans susciter des mécontentements politiques. Aux Etats-Unis, le budget 2024 du président Joe Biden prévoit notamment « un quadruplement de la taxe appliquée aux rachats d'actions ».

En France, Emmanuel Macron, lors d'une interview au micro de TF1 et de France 2, avait taclé ces entreprises fin mars. « Il y a quand même un peu un cynisme à l'œuvre, quand on a des grandes entreprises qui font des revenus tellement exceptionnels qu'ils en arrivent à utiliser cet argent pour racheter leurs propres actions ». Avant d'expliquer : « il faut trouver la bonne technique », a-t-il expliqué, pour que les entreprises qui « sont en train d'acheter leurs actions distribuent davantage à leurs salariés ».

DÈS 2024

# Les drones Zipline vont livrer des pizzas à Seattle

Réduire les coûts, les délais de livraison et les émissions de carbone, c'est ce que souhaite réaliser le pizzaiolo Pagliacci Pizza à Seattle (États-Unis) en faisant livrer ses pizzas par drone. La chaîne a passé un partenariat avec le constructeur de drones de livraison Zipline pour y parvenir.

Il y a un mois, Futura présentait le P2 Zip de Zipline. Ce constructeur de drones est l'un des seuls à bénéficier d'une grande expérience sur la livraison de colis. Depuis 2014, ses P1 Zip servent à fournir du sang et des fournitures médicales aux hôpitaux au Rwanda. Les colis sont livrés par parachutage. Mais le P2 Zip s'attaque à la livraison de colis domestiques en milieu urbain. Et les premiers colis qui devraient prendre l'air devraient être des pizzas ! Aux États-Unis, à Seattle et Tacoma, la marque Pagliacci Pizza compte exploiter les drones Zipline dès 2024 pour gagner du temps lors des livraisons et bénéficier de pizzas encore chaudes. Il faut dire que la dépose d'une pizza pourrait mettre sept fois moins de temps qu'avec un véhicule classique. L'argument écologique est également mis en avant, puisque lors d'un transport le drone n'émet que 3 % du carbone que produirait son équivalent en véhicule de livrai-

son. L'aéronef pourrait ainsi parcourir un trajet de 16 kilomètres au-dessus du trafic routier en seulement une dizaine de minutes. Mais il peut faire encore mieux, car, le P2 Zip a une portée opérationnelle de près de 40 kilomètres et peut transporter jusqu'à 3,5 kilos de charge utile. Une capacité largement suffisante pour emporter deux pizzas avec salade et quelques boissons, par exemple.

## Une livraison en silence

Selon le média NPR KUOW, la chaîne Pagliacci a déjà mis au point une boîte à pizza dédiée de 33 cm<sup>2</sup> qui peut s'insérer dans le droïde du drone. Ce dernier se présente sous la forme d'une nacelle motorisée, qui descend sur le point de livraison grâce à un câble lorsque le drone se stabilise sur sa position en mode stationnaire. L'avantage du drone de Zipline, c'est que grâce à ce procédé, il peut être discret puisqu'il reste à un tour de 90 mètres d'altitude pour réa-

liser sa livraison. Pour le moment, le constructeur a déjà réalisé de nombreux tests, mais le principal frein sera d'obtenir l'approbation de la Federal Aviation Administration (FAA). De fait, il est probable que les livraisons se retrouvent limitées à certains secteurs de Seattle étant donné le trafic aérien au-dessus de la ville, ainsi que la présence de hauts immeubles.

## AVEC WORLDCOIN ET LA BIOMÉTRIE

### Le créateur de ChatGPT veut révolutionner les cryptomonnaies

Le patron d'OpenAI, qui a propulsé ChatGPT, souhaite maintenant lancer une cryptomonnaie appelée Worldcoin. Elle aura la particularité d'être sécurisée par une authentification biométrique. ChatGPT, tout le monde en parle, c'est l'intelligence artificielle qui a mis le feu aux poudres de la révolution du numérique en cours. Mais les projets de Sam Altman, un des fondateurs d'OpenAI, soutenu, entre autres, par Microsoft ne s'arrêtent pas aux seuls robots conversationnels ou aux générateurs d'images. Le patron d'OpenAI compte aussi s'attaquer à l'univers des cryptomonnaies pour apporter dans cet univers une nouvelle façon de penser.

Selon un article du Financial Times, Sam Altman aurait rassemblé 100 millions de dollars pour mettre au point une cryptomonnaie universelle dont le gestionnaire de portefeuille s'appelle Worldcoin. La société éponyme à l'origine de ce projet n'est pas nouvelle, elle a été créée en 2019 et, jusqu'à maintenant, le projet était resté discret. Il part du constat que, dans le monde des cryptomonnaies comme le bitcoin, il reste des soucis de sécurité flagrants qui entraînent des vols réguliers de fortune en cryptomonnaies sur les plateformes d'échange.

### La biométrie de l'iris comme identifiant

Par rapport à ces plateformes et ces monnaies, Worldcoin aura une particularité. Son système d'identification des propriétaires d'un portefeuille se fera par biométrie, et plus particulièrement en scannant l'iris d'une personne. Une façon unique, fiable et inviolable pour sécuriser son compte. Cet identifiant ne sera pas forcément utilisable uniquement que pour sécuriser la monnaie, il pourra l'être aussi pour toutes les autres applications et également pour prouver que l'on est un humain dans l'univers numérique. Il pourrait aussi permettre de déjouer des tentatives d'escroquerie à partir de fausses images ou de manipulations alimentées par des intelligences artificielles génératives. Ce procédé sera disponible dans une application appelée World App liée au portefeuille de monnaie. Malgré une situation actuelle peu favorable aux cryptomonnaies, la société compte quand même débiter l'enregistrement des premières transactions dans les six prochaines semaines... à condition d'avoir des yeux.

## DIGITAL PAINTING

### Des voitures mythiques en animaux sauvages

L'heure où les fabricants automobiles planchent sur la voiture du futur et cherchent à se singulariser en sortant des sentiers battus, d'autres se sont largement affranchis des lourds cahiers des charges et laissent phosphorer leur imagination d'autant plus « facilement » aujourd'hui que les logiciels de modélisation 3D permettent de produire des images avec un « rendu photo-réaliste », terme désignant une création 3D à laquelle on donne un aspect réaliste, en s'appuyant sur des photos.

La 3D permet de voir en trois dimensions, en hauteur, en largeur et en profondeur, de représenter la réalité telle que nous la voyons. Au départ, tout commence avec une matrice de points modulables qui forment une grille, un maillage des pixels, eux aussi en 3D, des voxels définis par une dimension spatiale. La peinture, au Moyen Âge, ne connaît pas la perspective fuyante ni la représentation du volume ; la réalité est vue sur le même plan, à plat.

Frédéric Müller est l'un de ces artistes numériques qui a troqué, plumes et pincesaux, contre tablette graphique et stylet optique pour faire du « Digital Image Making ». Il s'est spécialisé en CGI (Computer Generated Imagery) - Imagerie de synthèse, pour cela, il utilise des logiciels capables de reconstruire les objets du monde réel à partir de données, d'algorithmes ou de modèles mathématiques. Lorsque la modélisation est terminée, le travail ne fait que commencer : il faut donner vie, créer les bonnes textures, les bons matériaux de surface pour chaque élément, inventer une ambiance, définir un éclairage afin d'obtenir un rendu photoréaliste. Pour créer un décor, l'artiste intègre une « vraie » photo provenant de ses voyages en Europe.

Frédérique Müller utilise Autodesk Maya, logiciel d'image de synthèse, largement utilisé dans la production des plus grands films d'animation, HDR Lightstudio pour perfectionner l'éclairage des images 3D, Redshift qui améliore le rendu graphique. Évidemment, Adobe Photoshop est incontournable pour peaufiner l'étalonnage et le contraste des couleurs. Il travaille sur des définitions très poussées, dans un format de 10.500 pixels, pour permettre de faire ressortir les détails les plus fins, comme les fourrures, la poussière ou les moustiques écrasés sur le pare-brise des véhicules. Son univers est fait de « et si c'était réel... », s'amusant à déformer la réalité tout en lui donnant une dimension très convaincante : « Je considère l'utilisation des techniques de rendu 3D comme une extension de nos possibilités créatives : exagération, surréalisme, précision extrême, détails méticuleux ou conceptions imaginaires sur mesure. »

## PUBLICITÉ

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MEDEA  
DAIRA DE BERROUAGHIA  
COMMUNE DE BERROUAGHIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 09/2023  
N° Fiscal de la Commune 098426475028415

Dans le cadre du FSGC 2023, Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Berrouaghia lance un avis d'Appel d'Offres National ouvert Avec exigence des capacités minimales pour la Réalisation de l'opération :

**Projet : aménagement et revêtement du chemin reliant cité Zmala et RN18 sur une distance de 1,5 km**

Les Entreprises ou Sociétés qualifiées dans ce domaine et intéressées par cet avis d'appel peuvent retirer le cahier des charges auprès du de l'APC de Berrouaghia cellule des marchés contre paiement d'une somme de 5.000,00 DA.

Les offres doivent être adressées à Monsieur le Président d'APC de Berrouaghia, selon le cahier des charges (le dossier de candidature - l'offre technique et l'offre financière) accompagnés des documents exigés présentés comme suit :

**Dossier de candidature**

- ✦ Déclaration de candidature (attention : pour les documents mentionnés dans la déclaration de candidature, elle n'est demandée qu'au titulaire du marché, qui doit la remettre dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de sa notification - conformément à l'article 69 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public sont les suivantes : CNAS, CACOBATH, CASNOS - Registre du Commerce - Électronique - Attestation de Dépôt Légal au Compte de la Société 2021 - numéro d'identification Fiscale).
- ✦ Déclaration de probité remplie, renseignée et signée.
- ✦ Documents relatifs aux délégations permettant aux personnes d'engager l'entreprise.
- ✦ certificat de qualification et classification professionnelle catégorie 04, et plus (activité principale travaux publics).
- ✦ Les bilans financiers pour les années 2020-2021-2022 y compris le chiffre d'affaires la moyenne du chiffre d'affaire des 3 dernières années justifier par le C 20, et doit obligatoirement égale ou supérieure à 12.000.000,00 DA.
- ✦ La liste des capacités humaines jointe aux attestations des organismes de sécurité sociale CNAS, CACOBATH, CASNOS
- ✦ listes des salariés visé auprès de la CNAS à jour ou état de mouvement des salariés ou déclaration d'affiliation ou attestation d'affiliation ou mise à jour CNAS en cours de validité porte le nombre des salariés, y compris les diplômés des cadres et des techniciens.
- ✦ Référence professionnelles justifiées au moins par 03 attestations de bonne exécution des projets similaire comportant le montant, délivrées par les maîtres d'ouvrages des 05 dernières années. (2022-2021-2020-2019-2018)
- ✦ listes des moyens matériels justifiées par les cartes grises ou carte jaune accompagnée par les attestations d'assurances en cours de validité à la date de dépôt des offres, ainsi qu'un PV de constat du huissier en cours de validité (pour le matériel mobilier et immobilier dressé par un constat judiciaire pour l'année 2023 en cours et aucune procuration n'est accepté)
- ✦ Le planning de réalisation cachète et signe par l'entreprise.

**Offre technique**

- ✦ Le cahier des charges rempli, date et signe par le soumissionnaire et doit comporter la mention manuscrite « lu et acceptée »
- ✦ La déclaration à souscrire paraphée, remplie et signée
- ✦ Toute pièces permettant d'évaluer l'offre technique : Mémoire technique justificatif obligatoire selon l'article n° 78 du décret présidentielle 15-247.

**Offre financière**

- ✦ La lettre de soumission paraphée, renseignée et signée.
- ✦ Le bordereaux des prix unitaire dument paraphée, renseignée et signée.
- ✦ Devis quantitatif et estimatif dument paraphée, renseignée et signée.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière devront placées dans des enveloppes séparées et bien fermées, chacune d'entre elles indiquant le nom de l'entreprise, la référence de l'appel d'offres et son objet, et comportant la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière » Selon les cas, ces enveloppes sont placées dans une autre enveloppe, bien fermée et anonyme, et déposée au secrétariat du Président de l'APC de la commune de Berrouaghia, portant la mention :

Il ne peut être ouvert que par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 09/2023

Projet : .....

- La date limite de dépôt des offres et fixé à 10 jours à compter de la première date de parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP à 11.00 h.

- l'ouverture des plis s'effectuera le jour de la date limite des dépôts des offres à 11.00h au siège de la commune de Berrouaghia.

-les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 03 Mojs à compter de la date limite des dépôts des offres.

-les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis (le cachet de l'entreprise et obligatoire) 2023 W 10  
Berrouaghia le .....  
Le président d'APC

Les Enjeux Eco: 18/05/2023 ANEP 2316012185



AVEC 1300 KM D'AUTONOMIE

## Porsche prépare des voitures électriques

Des batteries de voiture électrique permettant d'atteindre 1300 km d'autonomie et de se recharger en 15 minutes, vous en rêvez ? Porsche promet d'y arriver bientôt.

Est-on à l'aube d'une révolution en matière de batteries chez les voitures électriques ? Pas pour tout de suite a priori, les premières batteries solides n'étant attendues que pour la fin de la décennie en l'état actuel du développement de cette technologie. Mais grâce à des optimisations intéressantes des modèles actuels fonctionnant sur la technologie lithium-ion, des avancées significatives devraient profiter au marché dans un délai plus court. Chez Porsche, par exemple, la maîtrise d'un nouveau type d'anodes dans ses batteries à lithium-ion devrait faire bondir l'autonomie « à moyen terme ». Dans un article publié dans le magazine interne « Porsche Engineering », des ingénieurs experts en batteries du constructeur allemand évoquent l'avenir de cette technologie. Actuellement en phase de développement, la technique des anodes en silicium au lieu du graphite permettra selon eux d'arriver à « 1300 kilomètres d'autonomie et des temps de recharge de moins de 15 minutes ». Un tel chiffre d'autonomie impliquerait sans doute une taille de batterie énorme (ce qui est déjà le cas sur les gros SUV modernes du marché à



zéro émission), mais il y aurait de quoi simplifier nettement l'utilisation d'une voiture électrique en voyage. 50% d'amélioration grâce aux batteries solides. Les ingénieurs de Porsche confirment qu'après les améliorations permises par ces anodes en silicium, la prochaine étape passera par l'arrivée de batteries

solides au lieu des accumulateurs lithium-ion. Leur densité énergétique devrait être améliorée de 50% par rapport aux systèmes actuels avec des capacités de charge et des autonomies bien meilleures. De quoi sans doute aussi permettre d'embarquer des batteries moins grosses pour arriver à des autonomies acceptables...

TESLA

### La firme montre un "nouveau modèle"

Hier, Elon Musk organisait le Cyber Roundup 2023. Prévus pour les actionnaires de la marque américaine, cette soirée de présentation était l'occasion d'aborder plusieurs sujets et contrairement aux précédents événements de l'année, le patron en a profité pour glisser un tout petit peu d'information à propos du plan produit à court terme de la marque. L'image accompagnant cet article a été projetée pendant cette soirée de présentation. D'après Elon Musk, elle montre un « nouveau modèle qui est déjà construit actuellement par Tesla ». La photo permet d'observer un véhicule au profil tronqué au niveau de l'avant et de l'arrière. Sagit-il de la fameuse Model 3 restylée ou bien de la fameuse Model 2, cette compacte moins chère tant attendue depuis l'année dernière ?

Mystère

Pour l'instant, il faut se contenter de cette image de « teasing » dans l'obscurité. Rappelons qu'il y a quelques jours, un prototype de Model 3 redessinée a été surpris dans un hangar. Précédemment, un étrange prototype conçu visiblement sur la base d'une carrosserie de Mazda CX30 a été observé dans une rue. Il y a de fortes chances pour que ce « futur modèle » de Tesla soit lié à l'un ou l'autre de ces événements.

À CONTRE-COURANT

## Les alternatives à la Peugeot e-308

La berline compacte du Lion adopte une motorisation électrique de 156 ch et annonce sur le papier une autonomie de 410 km, ce qui est bien moins performant que ce que peuvent proposer bien des véhicules à moteur thermique, qu'ils soient électrifiés ou non.

Les eurodéputés l'ont décidé : plus aucune voiture neuve, essence, hybride ou diesel ne pourra être commercialisée à partir de 2035. Place donc aux voitures électriques dont les ventes augmentent, mais qui ne représentent pour l'instant que 1,5 % du parc roulant en France. Mais encore trop cher ces voitures électriques ? Pas assez autonomes ? Sans doute, et c'est pourquoi Caradisiac vous propose de ne pas oublier le « ther-



mique » si vous souhaitez acheter une auto, qu'elle soit neuve ou d'occasion. D'ici à 2035, vous avez encore le temps de faire vos emplettes dans les gammes thermiques des constructeurs. Vous êtes d'ailleurs nombreux à avoir fait ce choix. Ce n'est pas un hasard si le diesel représente (sur l'année 2022) encore plus de 70 % des carburants distribués en France et qu'il représente 50 % des achats de voitures d'occasion et 16

% des voitures neuves. L'absence pour sa part représentant 37 % des achats de voitures neuves et les hybrides qui ont aussi besoin d'un moteur thermique s'affichent quant à elles à 30 %. Avec sa nouvelle rubrique « À contre-courant », et au-delà du jeu de mots, Caradisiac veut attirer votre attention sur des modèles thermiques plus intéressants que leurs concurrents électriques. Non, le « thermique » n'est pas mort.

ENERGIES VERTES

## Stellantis se positionne sur les utilitaires à hydrogène

Le groupe Stellantis devient actionnaire de Symbio, une start-up qui fabrique des piles à combustible. Le but est d'assurer une production d'utilitaires légers à volumes importants d'ici la fin de la décennie.

Y-a-t-il un avenir dans la pile à combustible ?

Ces derniers temps, les difficultés rencontrées par la marque Hopium et le silence d'autres start-up comme NamX prouvent que ces filières manquent pour l'instant de visibilité. Mais le groupe automobile Stellantis y croit au point de devenir l'un des principaux actionnaires de Symbio, une société qui travaille sur le développement des piles à combustible pour des véhicules de tous les genres, de la voiture particulière jusqu'au poids lourd. Que cherche Stellantis au travers de cette prise d'intérêt partagée avec l'équipementier Faurecia et Michelin à parts égales de 33,3% chacun ? D'après Carlos Tavares, le patron du groupe franco-italo-américain, c'est l'activité utilitaire qui l'intéresse tout particulièrement : « Cette prise de participation à parts égales dans Symbio renforcera notre position

de leader dans le domaine des véhicules à hydrogène et soutiendra notre production d'utilitaires pile à combustible en France. Cette offre complètera parfaitement notre portefeuille croissant de modèles électriques », explique l'homme d'affaires français.

50 000 piles à combustible par an en 2025, 100 000 en 2028

D'après Symbio, l'objectif est d'arriver à produire 50 000 piles à combustible par an d'ici l'année 2025. Cette capacité de production doit ensuite monter à 100 000 piles à combustible par an d'ici l'année 2028, sans précisions sur la répartition par type de véhicules pour l'instant. Le démarrage de cette production est prévu pour le deuxième semestre 2023 dans la « gigafactory » à Saint-Fons dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet doit générer la création de 1000 emplois environ, mais il dépend naturellement du développement du réseau de recharge d'hydrogène en France. Aux dernières nouvelles, l'association France Hydrogène tablait au mois de décembre dernier sur la création de 225 stations dans le pays d'ici 2025.

# Géant

ELECTRONIC

Moi, c'est Géant...

www.geant-dz.com | info@geant-dz.com | geantelectronics

أنا، صحتي جيون

## Les revenus des fintech africaines devraient se multiplier par 13, à 65 milliards \$

L'essor attendu de la fintech en Afrique sera essentiellement alimenté par les faibles taux de bancarisation, la forte croissance démographique et la proportion élevée des jeunes au sein de la population générale. Les revenus cumulés des start-up africaines spécialisées dans les technologies financières (fintech) devraient se multiplier par treize entre 2021 et 2030, selon un rapport publié le 3 mai par Boston Consulting Group et QED Investors, une société de capital-risque américaine axée sur l'investissement dans les technologies financières. Intitulé « Global Fintech 2023 : Reimagining the Future of Finance », ce rapport précise que les revenus des jeunes pousses qui révolutionnent la finance africaine devraient progresser à un rythme annuel moyen de 32% d'ici la fin de la décennie en cours, soit le taux de croissance le plus élevé au monde.

# Les Enjeux

Quotidien national de l'économie **Eco**

Jeudi 18 Mai 2023 <http://www.lesenjeuxeco.dz>

## DIPLOMATIE

### Le ministre des EA rencontre à Djeddah son homologue égyptien

Le ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a rencontré mercredi à Djeddah (Royaume d'Arabie Saoudite) son homologue de la République arabe d'Egypte, M. Sameh Choukri, indique un communiqué du ministère.

"La rencontre a permis de passer en revue les moyens de renforcer les relations algéro-égyptiennes et les perspectives de les promouvoir aux plus hauts niveaux en concrétisation de la forte volonté des dirigeants des deux pays", ajoute le communiqué.

Les deux parties ont également "évoqué les différents dossiers régionaux d'intérêt commun et examiné les principaux points inscrits à l'ordre du jour des réunions ministérielles préparatoires au Sommet arabe de Djeddah", précise le document.

Au terme de leurs discussions, les ministres des deux pays frères ont convenu d'"intensifier les efforts pour insuffler une nouvelle dynamique aux mécanismes de coopération bilatérale et de coordination sur les derniers développements enregistrés sur les plans arabe et africain", conclut le communiqué.

## ANP

### 12 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés en une semaine

Douze (12) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également découvert et détruit une casemate et deux bombes de confection artisanale durant la période allant du 10 au 16 mai en cours, indique un bilan opérationnel rendu public mercredi par le ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, du-

rant la période allant du 10 au 16 mai 2023, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source.

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté 12 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations, tandis qu'une (01) casemate et deux (02) bombes de confection artisanale ont été découvertes et détruites à Boumerdès et Biskra", ajoute le communiqué du MDN.

## Chronique Eco

### d'Anouar El Andaloussi

**Le développement économique et social des pays ne se faisait pas et ne se fait pas sans une organisation et une programmation des actions et de ressources entre les différents secteurs et les différentes régions du pays.**

Loin de l'idée d'une programmation impérative et bureaucratique à la soviétique des années du socialisme, la planification est d'essence libérale et fortement attachée à l'économie de marché. Ce dernier est la forme la plus élaborée et la plus efficace pour une allocation des ressources à court terme. A long terme, le marché devient myope, car ni les anticipations des acteurs, ni les structures de l'offre et de la demande ne sont fiables. Même à court terme, le marché connaît des distorsions dans certains compartiments ayant des caractéristiques techniques, technologiques et structurelles empêchant la loi de l'offre et de la demande de fonctionner correctement. C'est le cas notamment des marchés de télécoms, de l'énergie, ... des infrastructures de services en général et des structures oligopolistiques dans certains secteurs.

Dans les années 30, un grand débat sur la place du marché et du plan eut lieu entre deux courants théoriques au sein même du camp socialiste. D'un côté les dogmatiques, pour qui la négation du marché dans la construc-

## Grandeur et Décadence de la Planification: Vers un renouveau dans la démarche et les instruments

tion du socialisme est une exigence non discutable. Le marché est propre à l'économie libérale, c'est une institution capitaliste et impérialiste au service de la bourgeoisie pour asservir la classe ouvrière ; de l'autre, les pragmatiques et les visionnaires qui voyaient en la planification administrative une négation des lois économiques et une gestion bureaucratique des affaires économiques avec toutes les inefficacités qui en découleraient en raison de l'incapacité de l'administration à se substituer aux lois du marché et surtout des comportements discretionnaires des « bureaucrates » dans l'allocation des ressources. Les tenants de cette démarche (appelés à l'époque, l'école de Varsovie autour des professeurs de la prestigieuse école centrale de planification et de statistiques) préconisaient l'injonction d'une dose de marché dans le système d'économie planifiée : le court terme au marché et le long terme au plan. Ce n'est que 30 ans plus tard, en 1968, que l'expérience de mixage plan/marché a été menée en Hongrie avec le système NME (Nouveau Mécanisme Economique) et ça été vue par Moscou comme une première véritable dissidence du système soviétique de planification.

Dans le monde occidental, la planification a toujours été une fonction centrale de l'Etat. Après la deuxième guerre mondiale, les USA comme les Etats européens se sont mis non pas à la planification mais à sa sophistica-

tion et à son institutionnalisation. On a vu, entre autres, la naissance du Commissariat Général au Plan en France, le puissant Bureau du Plan au près du premier ministre néerlandais etc... Dans le monde anglo-saxon, les formes institutionnelles sont plus soft et plus discrètes. Au milieu des années 60, J.K. Galbraith résumait cette démarche planificatrice et prospective dans son livre : « Le nouvel Etat Industriel » (1967) ; il conçoit la planification comme le rapport entre l'Etat, la grande entreprise et le marché autour des questions de technologie, de capitaux, d'investissement et d'incertitude (risque). Les grands pays du Sud se dotent aussi de puissant organisme de planification, c'est le cas notamment de l'Inde et du Brésil. Au Japon, c'est le fameux MITI qui va jouer un rôle central dans la coordination de la politique économique et des stratégies industrielles.

A partir des années 80, la fonction a évolué dans sa consistance et ses démarches. On parle plutôt de Prospective. Il y a moins de formalisme, moins de prévisions, moins de directives, mais l'horizon est plus lointain, les démarches plus participatives et les méthodes plus heuristiques. Les scénarii remplacent les plans quantitatifs. Ainsi la prospective aide à planifier les investissements, les infrastructures, les programmes pluriannuels, la programmation budgétaire.

Aujourd'hui, tous les grands pays et les moins grands, sont dotés d'institu-

tions de prospective et/ou de planification qui leur permettent de traiter les enjeux de toute nature et d'anticiper sur les problèmes qui peuvent en résulter. En somme les grandes questions économiques, sociales, environnementales et territoriales, voire géostratégiques ne peuvent être réduites à une délibération dans une instance de gestion courante, nécessairement de court terme, ni à un traitement immédiat, car nécessitant des moyens importants et une évolution lente des phénomènes.

Les problèmes de sécurité alimentaire, de sécurité énergétique, de l'eau, de transition écologique, de capital humain, des technologies, d'aménagement du territoire, de démographie... sont traités sur des horizons de 30 à 40 ans au minimum. Pour emprunter à la terminologie médicale on dit : A long terme le marché est myope, à court terme le plan est presbyte. Corriger l'un et l'autre ou l'un par l'autre est ce qui est recherché, c'est-à-dire organiser la transition de l'un vers l'autre, du long terme vers le court terme. Pour le développement économique, social et environnemental d'un pays on a besoin d'un marché concurrentiel pour guider les comportements des agents économiques et d'un plan prospectif pour fixer l'horizon et/ou la vision et allouer les ressources à des emplois dépassant la rationalité individuelle des agents économiques qui sont propres à un Etat inscrit dans la longue durée.